



*Direction des affaires financières*

# Rapport de gestion de l'ordonnateur.

Compte financier - exercice 2021

*Conseil d'administration du 4 mars 2022*

*(En application de l'article 212 du décret GBCP)*

**Université Bordeaux Montaigne**

Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

tél : +33 (0)5 57 12 44 44

[www.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr)

# Sommaire

<b>1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2021</b> .....	<b>3</b>
1. 1. <b>Le contexte du budget 2021</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2021</b> .....	<b>4</b>
2. 1. <b>Rappels GBCP-terminologie</b> .....	<b>4</b>
2. 2. <b>Le solde budgétaire 2021</b> .....	<b>5</b>
2. 3. <b>Prévision et réalisation du budget 2021-Solde budgétaire</b> .....	<b>6</b>
2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2021 : .....	7
2. 3. 2. Prévision et réalisation- RECETTES .....	10
2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe .....	11
2. 4. <b>Les recettes encaissées RE 2021</b> .....	<b>13</b>
2. 5. <b>Les dépenses 2021</b> .....	<b>19</b>
2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2021 : .....	21
2. 5. 2. Focus sur la masse salariale et emplois .....	22
2. 5. 3. Les investissements : .....	26
2. 6. <b>FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)</b> .....	<b>27</b>
2. 6. 1. Variation 2021-2020 : les autorisations d'engagement .....	27
2. 6. 2. Variation 2021/2020 des crédits de paiement sur OPPA : .....	29
2. 7. <b>Equilibre financier et soutenabilité du budget consolidé</b> .....	<b>29</b>
2. 7. 1. La situation de la trésorerie.....	30
2. 7. 2. La situation patrimoniale .....	31
2. 7. 3. Equilibre financier.....	31
<b>3. Annexes</b> .....	<b>32</b>
3. 1. <b>Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement</b> .....	<b>32</b>
3. 2. <b>Focus sur les marchés notifiés en 2021</b> .....	<b>33</b>
3. 2. 1. Répartition par service prescripteur .....	33
3. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2021 .....	35

# 1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2021

Le rapport relatif au compte financier contient deux parties. La première rend compte de la gestion de l'établissement et la seconde analyse ses données financières.

**Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur** est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable. Il rend compte de l'exécution budgétaire au regard de la dernière prévision budgétaire votée. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte, ainsi que la soutenabilité de l'exécution.

**L'agent comptable informe** le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances... Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. Ces indicateurs permettent d'identifier la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres, ainsi que sa soutenabilité financière dans sa pluri annualité.

## L'équilibre budgétaire est assuré pour la seconde année consécutive

L'université Bordeaux Montaigne confirme sa maîtrise budgétaire et termine l'année 2021 avec un résultat excédentaire de +4,2M€. La capacité d'autofinancement supérieure à la prévision de +3,5M€, atteint 6M€ et augmente par rapport à 2020. La trésorerie s'élève fin 2021 à 27,6M€ soit une hausse de +4,6M€ par rapport au compte financier 2020 (23M€).

L'exercice 2021 est le sixième en mode GBCP et il se clôture sur un solde budgétaire positif de +3,96M€ (contre +2,4M€ en 2020) du fait des encaissements plus élevés que les décaissements. Ce résultat s'explique par une conjoncture particulière liée à la crise sanitaire et économique, aux versements d'avance ou de solde sur les opérations immobilières (réhabilitation du pôle archéologie, requalification du bâtiment H, création de la CLEFF...), de moyens supplémentaires inscrits dans la notification définitive de SCSP, ainsi que du solde de la dissolution de la CoMUE NA. De plus, un changement de méthodologie comptable a été engagé sur l'exercice 2021, permettant le tirage de recettes sur le droit acquis. Ce nouveau mode de gestion a un impact à la fois sur la comptabilité de l'ordonnateur, sur le solde budgétaire (recettes encaissées RE) et sur la comptabilité générale à travers le compte de résultat (titres de recettes visés 7\*).

La consommation d'emplois globale 2021 (1131 ETPT) est identique à la prévision BR2 2021. Elle s'explique par des décalages sur les recrutements financés sur des opérations pluriannuelles notamment, et des départs dont le remplacement n'a pu être effectué sur 2021. La consommation globale du plafond d'emplois de l'UBM est en diminution de -1,3% par rapport au compte financier 2020 (1146 ETPT). L'impact se mesure sur le plafond d'emplois établissement (-16 ETPT).

Néanmoins, le résultat de l'année 2021, comme celui de l'exercice 2020 demeure conjoncturel. La vigilance doit être maintenue sur la maîtrise du budget à court-moyen terme et long terme.

## 1. 1. Le contexte du budget 2021

Le budget de l'exercice 2021 a été adopté au CA du 11 décembre 2020, à l'issue d'un processus débuté en juin par la déclinaison des grandes orientations politiques. Le vote des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire (DOB 2020) s'est tenu en séance du CA du 10 juillet 2020. La construction du budget initial a été opérée autour des axes suivants : l'opérationnalisation de la tranche 2 de l'opération campus, le dialogue stratégique et de gestion engagé avec le recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche, et à l'innovation, la volonté de maîtriser la trajectoire de notre masse salariale, les impacts de la crise sanitaire, le soutien à la Recherche, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie sur le campus et la lutte contre la précarité étudiante. Avec en fil conducteur, la poursuite des opérations engagées dans le cadre du schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, incluant la réflexion sur la maîtrise de nos dépenses de viabilisation compte tenu du contexte immobilier de l'UBM.

L'établissement opère deux budgets rectificatifs sur l'exercice : un BR1 voté en juin (21/06/2021) et un BR2 en décembre (10/12/2021) concomitant au budget initial N+1. Ainsi, le BR1 permet de réajuster les crédits ouverts au budget initial tant en dépense (AE/CP) qu'en recette (RE), alors que le BR2 est réservé à la déprogrammation / reprogrammation des tranches sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

Il est à souligner également que le budget 2021 a été exécuté dans la seconde moitié de l'année selon une architecture budgétaire redessinée et impactant trois CRB (Transversal, AFVU et la DPIL). Cette évolution prend en compte l'organisation administrative nouvelle de l'établissement (création de la DIVEC, périmètre des activités redéfini en fonction des missions support et soutien de l'UBM). Cette réorganisation des services se traduit à travers l'organisation financière de l'université (périmètre des CRB et SO) qui continuera à évoluer sur 2022 et 2023.

***Cette note a pour objet d'éclairer les membres du conseil d'administration sur l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé au regard du dernier budget rectificatif voté, de l'équilibre financier qui en résulte et de la soutenabilité de l'exécution.***

*Nb : tous les tableaux budgétaires détaillés pour vote et pour information ont été mis à disposition du Rectorat et du CA*

## 2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2021

Elle porte sur les autorisations budgétaires limitatives analysées au travers des tableaux budgétaires des autorisations d'emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2) et des dépenses par destination et recettes par origine (T3)

### 2. 1. Rappels GBCP-terminologie

#### **Autorisation d'engagement (AE) :**

- Montants des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par des engagements juridiques (bons de commande) fermes pris vis-à-vis d'un tiers identifié pour un montant déterminé pour une durée connue.
- Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bons de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

#### **Crédit de paiement (CP) :**

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date d'écriture de paiement, indépendamment de l'année de l'engagement (conso AE).
- Les CP sont limitatifs par enveloppe (personnel, fonctionnement, investissement) au niveau établissement.
- La consommation des CP impacte le **solde budgétaire**.

#### **Recettes encaissées (RE) :**

- Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, quelle que soit l'année de l'émission du titre de recette.
- Le rapprochement impacte le solde budgétaire de l'exercice sur lequel intervient ce rapprochement.

Il existe deux types de RE : **globalisées et fléchées**

Par défaut toutes les RE sont globalisées, sauf celles identifiées par l'établissement selon une délibération prise en conseil d'administration.

- **Les Recettes globalisées** n'ont pas d'utilisation prédéterminée (ex : SCSP, taxe d'apprentissage, droits d'inscription, formation continue...)
- **Les Recettes fléchées** sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels avec un financeur identifié, une durée déterminée et un montant défini. Conformément à la délibération du CA du 20 septembre 2019, les recettes fléchées UBM relèvent de ces critères et s'appliquent aux financements supérieurs à 45K€ HT.

## 2. 2. Le solde budgétaire 2021

Le solde budgétaire est calculé à partir du montant des recettes encaissées (RE) moins le montant des crédits de paiement (CP) décaissés arrêté au 31/12/2021.

La comptabilité en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissements, charges et produits rattachés à l'exercice > comptabilité générale).

A l'issue de l'exercice 2021, le solde budgétaire est excédentaire de **+3,96 M€** (+2,36M€ en 2020). Le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif N°2 s'élevait à + 670 K€.

<b>Recettes</b>
<b>Recettes encaissées (RE)</b>
<b>99 212 541 €</b>
<i>dont 93 187 000 € recettes globalisées</i>
<i>dont 6 025 541 € recettes fléchées</i>

<b>Dépenses</b>	
<b>Autorisations d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
<b>96 603 944 €</b>	<b>95 247 079 €</b>
<i>dont 78 987 713 € en masse salariale</i>	<i>dont 78 987 713 € en masse salariale</i>
<i>dont 10 795 658 € en fonctionnement</i>	<i>dont 13 115 727 € en fonctionnement</i>
<i>dont 6 820 572 € en investissement</i>	<i>dont 3 143 639 € en investissement</i>
<b>solde budgétaire (RE-CP)</b>	<b>3 965 462 €</b>

Ce solde budgétaire positif, dit solde intermédiaire de trésorerie, est à mettre en perspective du compte de résultat excédentaire de l'exercice 2021 +4,2M€

Ce solde budgétaire s'explique par :

- Un solde budgétaire négatif sur les opérations pluriannuelles (OPPA Tableau9) : - 1,1M€
- Un solde budgétaire positif de + 5,1M€ issu de la sous-exécution de la dépense quelle que soit l'enveloppe et de l'encaissement de recettes complémentaires issues de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrites dans la notification finale 2021 du 15/12/2021: remboursement Loi TEPA [Loi en faveur du travail, de l'emploi et pouvoir d'achat -loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 concernant les heures supplémentaires et complémentaires ouvrant droit à une réduction de cotisations], LPR, et diverses actions spécifiques, soutien à la trajectoire financière établissement, mesures sociales COVID19 (soutien dispositif tutorat ORE, tests covid, prolongation contrats doctoraux...), le plan de relance, la sortie bilancielle ComUE NA. De plus, un changement de comptabilisation des recettes à partir du droit acquis a eu un impact positif sur le volume des RE 2021.

## 2. 3. Prévision et réalisation du budget 2021-Solde budgétaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») il convient de retenir trois notions réglementaires : les autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE).

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire de l'établissement et qui inclut également une part évaluative concernant des appels à projet recherche et hors recherche qui sont potentiellement engagés sur l'exercice. Ces crédits sont isolés au sein d'enveloppes appelées réserves. La sincérité budgétaire s'analyse au regard de ces deux hypothèses de construction du dernier budget voté en 2021.

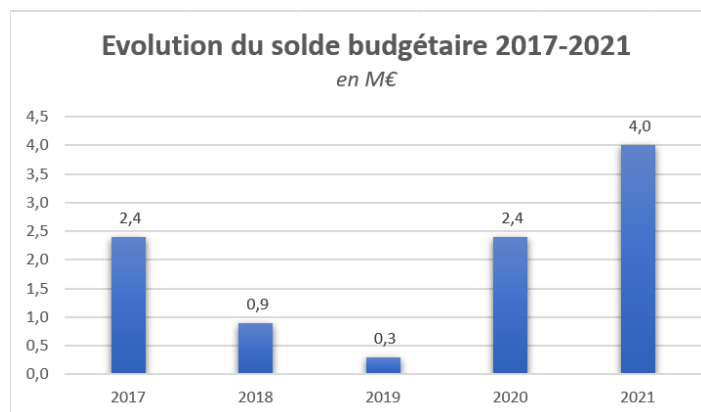
**Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP** est perfectible mais se situe dans une fourchette haute admissible (supérieur à 95%) sur l'exercice 2021. L'établissement présente un budget rectificatif de déprogrammation sur les opérations pluriannuelles (OPPA) en décembre, concomitamment à celui du budget initial de l'année N+1. De plus, un travail sur le périmètre des centres de responsabilité budgétaire (CRB) a été engagé sur l'exercice 2021 afin de donner de la visibilité et de la souplesse de pilotage des crédits au niveau des services opérationnels (SO). Ainsi, le périmètre du CRB SUPPORT (ex Activités transversales) et CRB SOUTIEN (ex AFVU) a permis une fongibilité accrue des crédits. Les taux d'exécution sont donc analysés au regard du budget rectificatif n°2 2021 voté.

- **Soit 97% en AE** (97% en 2020 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à 98% hors opérations pluriannuelles (OPPA). Le montant disponible d'AE s'élève donc à **3,17M€** dont 1,9 M€ sur budget propre.
- **Soit 94% en CP** (97% en 2020 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à 97% hors OPPA. Le montant disponible de CP s'élève à **5,66 M€** dont 2,86M€ sur budget propre.

**Concernant les recettes encaissées RE**, le taux de réalisation atteint **98%** (99% en 2020 après budget rectificatif). Ce taux s'élève à **101% hors opérations pluriannuelles** et s'explique par le versement de moyens supplémentaires issus de la notification définitive 2021 de la subvention pour charges de service public (SCSP) +1,1M€. Cette notification reçue tardivement le 15 décembre n'a pas permis d'ouvrir ces crédits sur l'exercice 2021. Dans le cadre de la dissolution de la ComUE Nouvelle Aquitaine, la balance de sortie a donné attribution de 516K€ pour l'Université Bordeaux Montaigne. Une partie des crédits du plan de relance immobilier a également été versée en fin d'année (260K€ sur +1,3M€ attendus). L'UBM a également perçu 2,31M€ en fin d'année concernant l'opération restructuration et modernisation du bâtiment H.

Ces indicateurs soulignent néanmoins une prévision budgétaire dont la maîtrise s'accroît sur les trois dernières années par une meilleure appréhension de la pluri-annualité et de la reprogrammation infra annuelle. Un travail doit cependant être approfondi sur la déprogrammation des CP et des RE sur les opérations pluriannuelles dans le cadre du BR2 de fin d'exercice.

### 2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2021 :

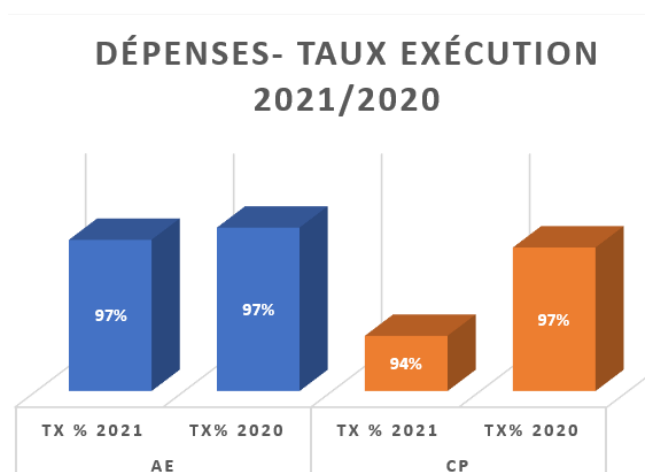


Cette évolution positive du solde budgétaire reste conjoncturelle, notamment sur 2020 et 2021 avec les impacts de la crise sanitaire, d'une part, et, d'autre part, par l'opération campus et les travaux d'investissement périphériques, la fin du labex. L'impact de la LPR est également significatif avec une mise en œuvre progressive.

#### 2. 3. 1. 1. Exécution des dépenses :

- **96,6M€** en autorisation d'engagement (AE). L'enveloppe disponible d'AE à l'issue de l'exercice 2021 s'élève à 3,2M€ dont près de 2M€ (60%) sur les AE du budget propre (hors opérations pluriannuelles-OPPA). Cette sous-exécution concerne à 53% l'enveloppe de fonctionnement et 37% l'enveloppe de personnel.
- **95,2 M€** en crédits de paiement (CP-décaissement). L'enveloppe disponible de CP à l'issue de l'exercice 2021 s'élève à 5,7M€ répartis à 50% entre les OPPA et 50% budget propre. L'impact de la sous-exécution se mesure sur l'enveloppe d'investissement sur les OPPA (64%) et sur l'enveloppe de fonctionnement sur budget propre (64%).

*Les décaissements (CP) de l'établissement correspondent à l'ensemble des dépenses décaissées au cours de l'exercice 2021, quelle que soit leur année de rattachement comptable.*

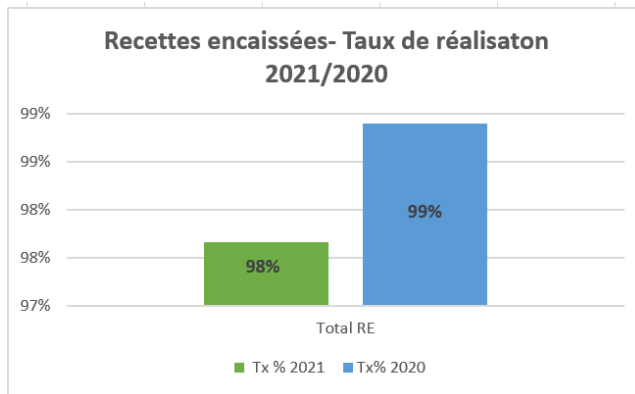


#### 2. 3. 1. 2. Réalisation de la prévision de recettes

- **99,2 M€** en recettes encaissées (RE) dont 7,15M€ sur les opérations pluriannuelles.

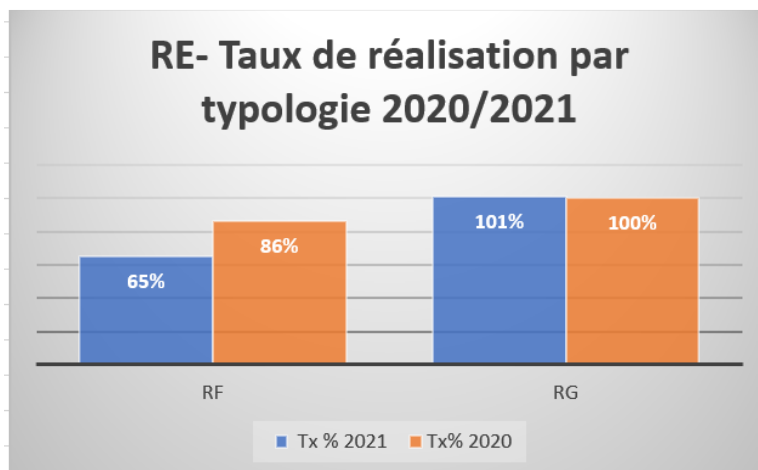
*Les recettes budgétaires de l'établissement correspondent à l'ensemble des recettes encaissées au cours de l'exercice 2021 quelle que soit leur année de rattachement comptable.*

➤ **Variation des recettes encaissées 2020/2021 :**



L'écart provient de la sous-exécution des recettes sur les opérations pluriannuelles qui sont liées aux justifications auprès des financeurs et aux versements de solde ou d'avances selon la temporalité de la convention.

Réparties par typologie recettes globalisées (RG) et recettes fléchées (RF):

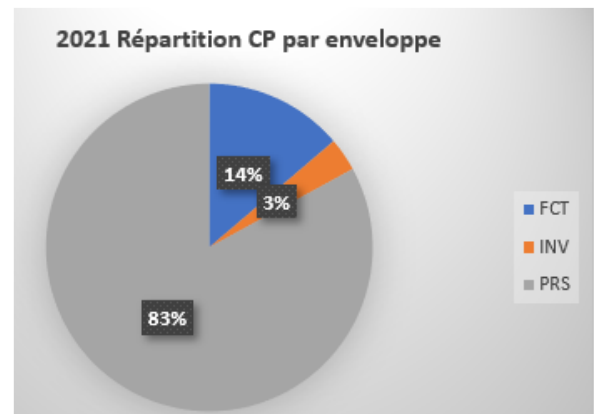
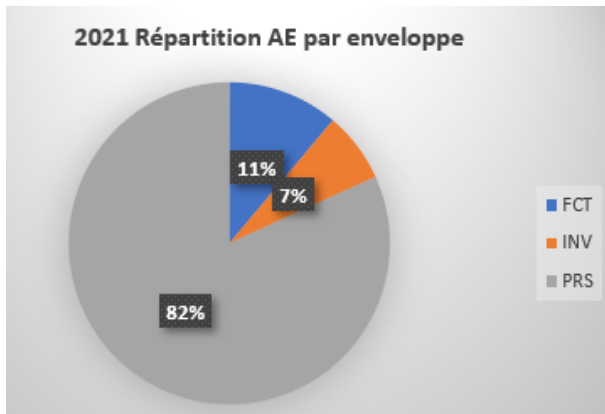


Le budget rectificatif de fin d'année doit permettre d'affiner cette prévision sur les OPPA, tout en tenant compte des aléas de gestion.

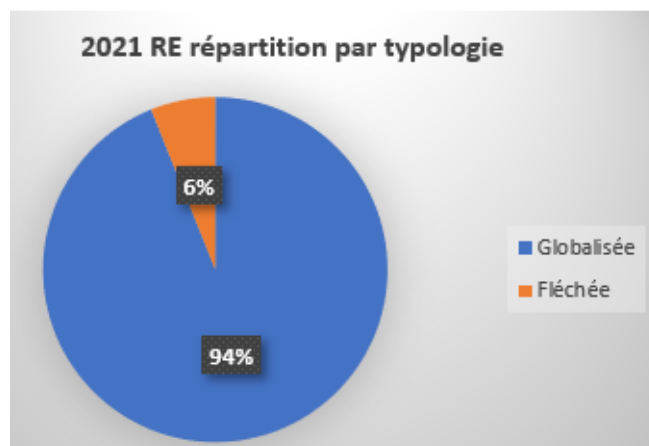
*Pour information, CP et RE correspondent donc au montant des décaissements et des encaissements figurant au tableau de trésorerie communiqué aux administrateurs.*



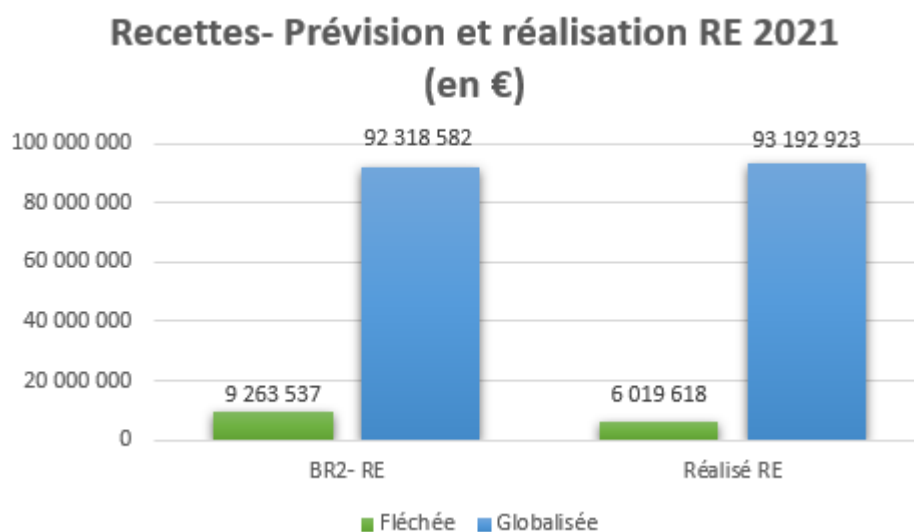
**2. 3. 1. 3. Répartition de l'exécuté 2021 des dépenses (AE et CP) par enveloppe et des recettes (RE) par typologie :**



Cette répartition illustre la rigidité du budget de l'établissement induite par le poids de la masse salariale sur l'ensemble du budget exécuté. Bien que maîtrisée, l'enveloppe de personnel laisse peu de marge de manœuvre notamment sur l'enveloppe de fonctionnement. Elle renvoie également aux contraintes imposées lors de l'élaboration du budget initial.



## 2. 3. 2. Prévision et réalisation- RECETTES



### > Les recettes globalisées :

Elles enregistrent un taux de réalisation de **101%** soit **93,2 M€** et **représentent 94% des recettes globales encaissées sur 2021**.

On note donc une sur-réalisation des RE globalisées de **+874K€**.

La notification finale parvenue tardivement de la subvention pour charges de service public au 15/12/2021 ainsi que le versement du solde consécutif à la dissolution de la ComUe Nouvelle-Aquitaine (+516K€) n'a pas permis de réajuster la prévision des RE au dernier budget rectificatif de décembre. Il est à souligner également qu'un certain nombre de recettes encaissées générées par le CFA n'ont pas pu être titrées sur la fin d'année.

En effet, la période de septembre à décembre a vu s'accroître le nombre de contrats d'apprentissage. Compte tenu de la mise en œuvre d'un nouvel outil de suivi des contrats (Y-paréo), ainsi que de la difficulté à identifier les versements des OPCO, on a pu constater un ralentissement significatif de l'émission des titres de recettes. L'impact se constatera en comptabilité générale sur 2021 avec le rattachement des produits à l'exercice. En revanche, l'impact budgétaire en RE se fera sur l'exercice 2022 (+475k€).

Malgré cela, le versement de SCSP complémentaire liée à des actions spécifiques (+146K€), au soutien de la trajectoire financière de l'établissement (+550K€), du remboursement des crédits de la loi TEPA (+182K€), d'une compensation des mesures sociales covid19 (+156K€), ainsi que des crédits du plan de relance (+100K€) a contrebalancé la diminution des ressources propres induite par la crise sanitaire (frais d'inscription aux colloques, droits d'inscription étudiants étrangers, prestations et redevances de location diverses...).

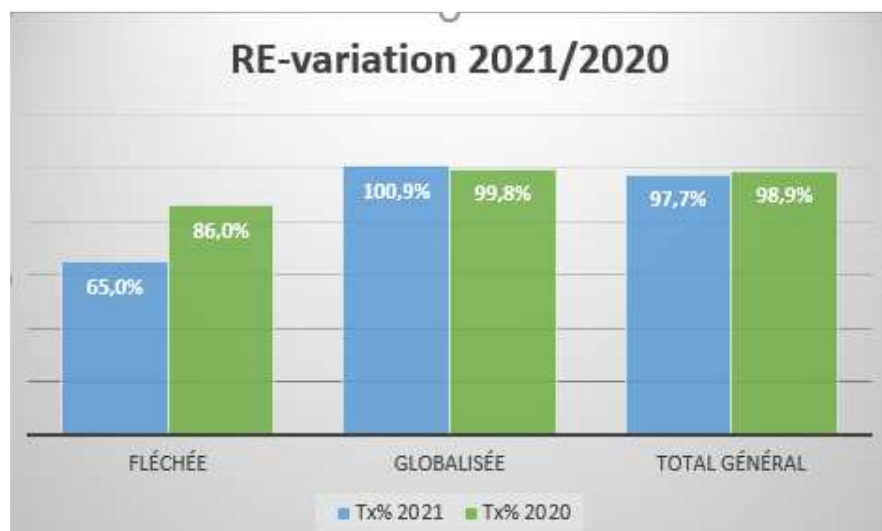
### > Les recettes fléchées

Elles enregistrent un taux de réalisation de **65%** soit **6M€** et **représentent 6% des recettes globales 2021**. Les recettes fléchées s'appliquent exclusivement aux opérations pluriannuelles.

Ce décalage entre la prévision et la réalisation (-3,2M€) s'explique en partie par le décalage des versements liés aux justifications des opérations pluriannuelles et conventions diverses. En effet, suite à la crise sanitaire et au premier confinement de 2020, un certain nombre de financeurs ont repoussé les dates de fin de convention entre 6 mois et 18 mois. Ainsi, les versements seront décalés d'autant. Ces modalités concernent majoritairement les contrats de recherche (-1,24M€) sur les AAP Région et ANR,

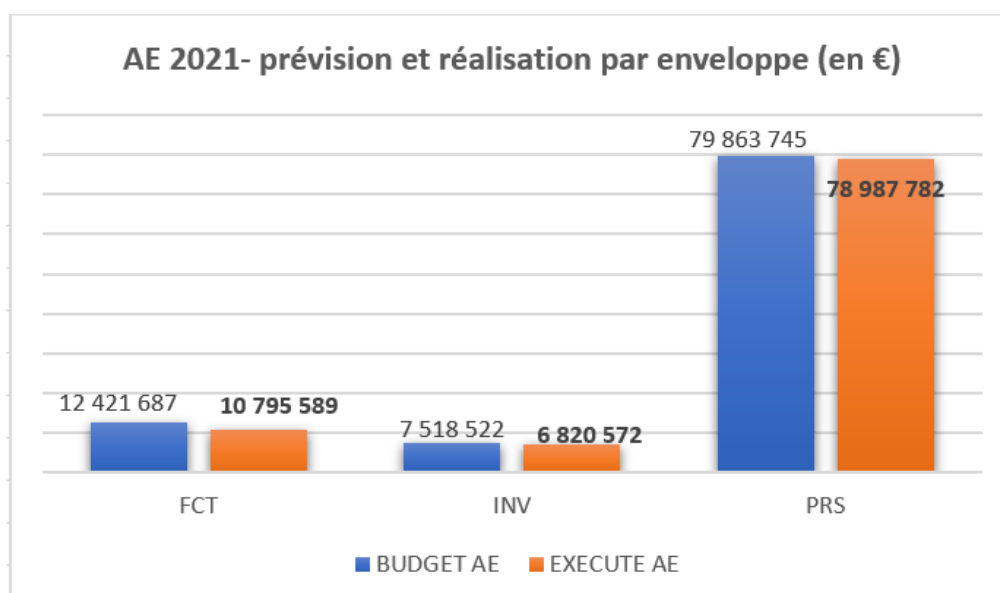
ainsi que les contrats d'enseignements (-107K€). L'impact significatif relève des contrats d'investissement (-1,9M€) notamment sur l'opération de la future CLEFF. Le versement n'interviendra qu'en 2022.

➤ **Variation 2020-2021 :**



### 2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe

#### 2. 3. 3. 1. Les autorisations d'engagement (AE)



➤ **En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 87% soit 10,8M€ (88% en 2020).**

Cette sous-consommation résulte à la fois d'une sous-exécution sur les opérations pluriannuelles (74%) notamment sur les contrats de recherche (-426K€), et de l'impact sur l'activité courante (1M€) de l'établissement de certains postes de dépenses tels que les déplacements, les frais de missions, les

frais de réception, et autres représentations liées notamment aux colloques. Cette sous-exécution a néanmoins été contrebalancée par l'augmentation conséquente des fluides survenue en fin d'année, et dont l'impact fort se fera sur 2022.

- **En AE d'investissement, le taux d'exécution s'élève à 91% soit 6,2M€ (86% en 2020).**

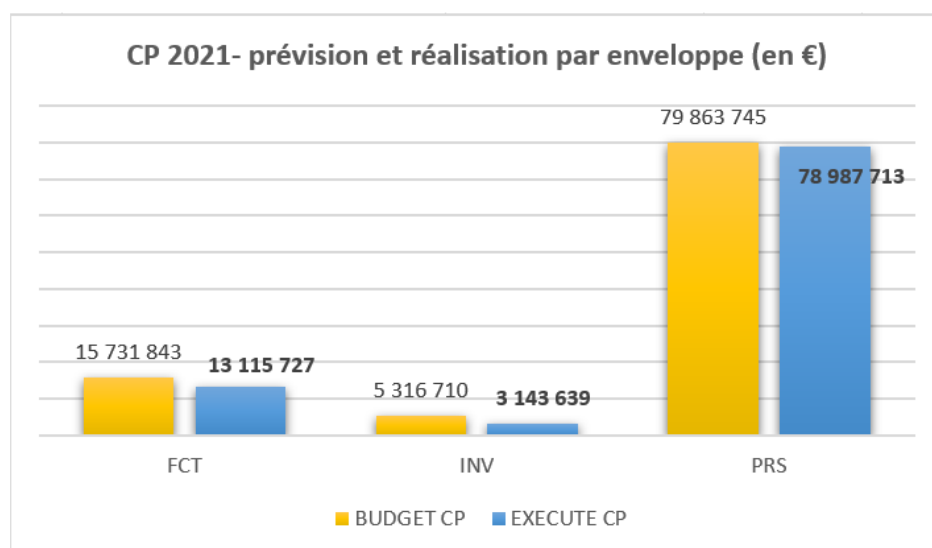
On note une sous-exécution de cette enveloppe sur le budget propre (-196K€) sur des achats de mobilier des UFRs, de l'enveloppe consacrée aux crédits de l'alternance dont le 1<sup>er</sup> équipement, et divers équipements de la DSIN et la DPIL. De même l'enveloppe investissement d'AE sur les OPPA s'élève à 92% (-502K€). On constate une sous-exécution sur l'opération de réhabilitation du pôle archéologie, avec les chantiers décalés sur 2022.

- **En AE=CP masse salariale, le taux d'exécution s'élève à 98,9% soit 78,99M€ (98,8% en 2020).**

L'exécution est de 99,1% sur le budget propre (-710K€) et 90% sur les OPPA (-166K€) sur les contrats de recherche (IDEX, ANR et divers AAP).

*Cf point 2.4 focus masse salariale*

### 2. 3. 3. 2. Les crédits de paiement (CP)



- **En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 59% soit 3,1M€ (83% en 2020).**

Le différentiel entre la prévision et la réalisation (-2,2M€) s'explique notamment par la sous-exécution sur les opérations pluriannuelles (-1,8M€) avec un taux d'exécution de 56% de l'enveloppe. Il est à noter que le décalage conséquent entre le budget rectificatif et le budget réalisé témoigne de la difficulté de la prévision budgétaire de décaissement sur l'enveloppe d'investissement liée aux aléas de gestion (factures non parvenues, services faits non validés par les chargés d'opération et retard de réalisation des chantiers), et une déprogrammation qui n'est pas suffisamment sincère. Cet élément devra être travaillé en collaboration avec l'agent comptable lors du dernier budget rectificatif de 2022, afin de rendre le plan de trésorerie soutenable et sincère.

Les opérations qui ont un fort impact financier sont celles relatives au pôle archéologie (-400K€), à la création du bâtiment de la CLEFF (-851K€), à la rénovation du système de pilotage patrimoine eau (-185K€), au 1<sup>er</sup> équipement de l'opération campus (-176K€) et à la rénovation des amphis 1 et 2 (-85k€).

- **En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 83% soit 13,1M€ (87% en 2020).**

Le taux d'exécution s'élève à 85% sur les OPPA et 83% sur le budget propre.

L'enveloppe disponible hors OPPA s'élève à 1,8M€ et se répartit entre la recherche (652K€), les services support (-305K€), le patrimoine (-220K€) et le SCD (-108K€).

Le taux de décaissement (CP) est à mettre en regard des restes à payer du compte financier 2021 (Tableau de synthèse T10b) qui s'élève à 12,4M€. Un certain nombre de dépenses engagées n'ayant pas fait l'objet d'une certification du service fait, ou par absence de facturation correspondante, n'ont pas pu être prises en charge sur l'exercice 2021. Ce décalage AE/CP aura un impact sur la consommation des CP du budget 2022 pour un montant de +447K€.

## 2. 4. Les recettes encaissées RE 2021

Le montant des recettes encaissées de l'exercice 2021 s'élève à 99 212 541 €

En application des règles de la GBCP, les recettes sont réparties par typologie entre les recettes globalisées (94% des recettes globales dont 90% au titre de la subvention pour charge de service public-SCSP) et les recettes fléchées (6% des recettes encaissées globales).

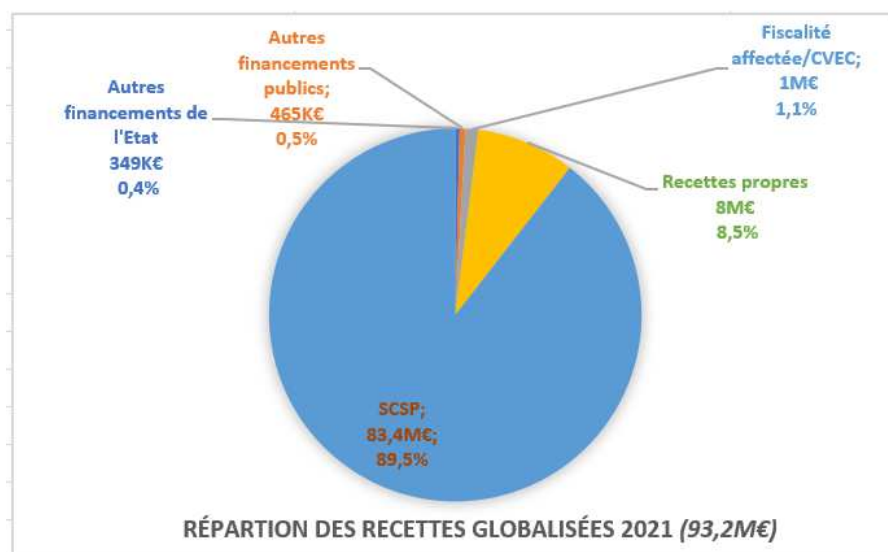
Les ressources de l'université sur l'exercice 2021 sont issues à **84% de la subvention pour charges de service public (SCSP)** (86% en 2020) et **16% sur ressources propres** (14% en 2020). L'explication tient au décalage des encaissements sur les opérations pluriannuelles, notamment les opérations de travaux immobiliers, de l'impact de la crise sanitaire sur nos ressources propres quelle que soit leur origine, et une augmentation significative de +3% de la SCSP 2021 soit 2,2M€ par rapport à 2020, en lien avec la LPR et le plan de relance.

Les recettes sont définies par leur typologie (globalisée/fléchée), leur nature (subvention, financements publics, recettes propres), et leur origine (SCSP, ANR, taxe d'apprentissage, droit d'inscription ...).

Ainsi l'analyse des recettes encaissées s'effectue au travers de ces trois objets de gestion :

### 2. 4. 1. 1. Les recettes globalisées : 93,2M€

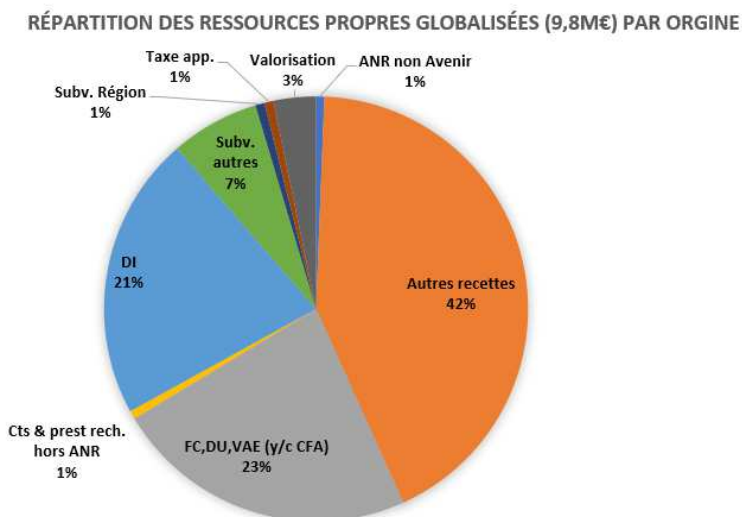
La subvention pour charges de service public-SCSP- représente 90 % des recettes globalisées, soit 83,4M€.



La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qu'on retrouve dans la nature « fiscalité affectée » contribue au financement des services de vie étudiante tels que la santé, le sport, la culture, et représente **1,05 M€ en 2021**, en stabilité par rapport à 2020 (1,05M€).

Selon la méthodologie de comptabilisation des recettes CVEC au fait générateur, l'année 2021 correspond au second versement de la campagne 2020/2021, et au premier versement de la campagne 2021/2022. Sur ces périodes, le nombre d'étudiants est stable et le coût par étudiant a été maintenu par rapport à 2020 (59€/étudiant)

**Focus sur la répartition des ressources propres (hors SCSP) globalisées (10,5%) par origine.**



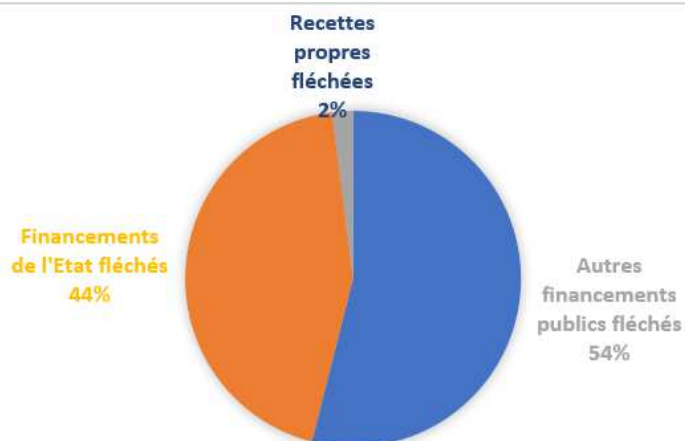
NB : Dans « autres recettes » est comptabilisée la CVEC et autres prestations de service.

**2. 4. 1. 2. Les recettes fléchées**

Par défaut, les recettes sont globalisées (SCSP, DI, TA...) et fléchées par exception selon la délibération du 20 septembre 2020 du conseil d'administration de l'Université. Les recettes fléchées sont pluriannuelles et constituent un indicateur dans l'évaluation des risques financiers de l'établissement car il existe un décalage important entre l'encaissement et le décaissement. Ces recettes sont suivies dans le fonds de roulement de l'établissement et la trésorerie.

- 74% des recettes fléchées concernent les projets des opérations immobilières sous le CRB 915\_DPIL. Elles concernent majoritairement les opérations de la réhabilitation du pôle archéologie (+1,7M€), la requalification du bâtiment H (+2,2M€) et la CLEFF (260K€).
- 19% des recettes fléchées concernent les projets recherche positionnés sous le CRB 918\_ Recherche sur les laboratoires IRAMAT (ANR, H2020 194k€), Georessources (145K€), AUSONIUS (227K€ ANR et région), allocations post doc (106K€).
- 7% des recettes fléchées concernent les projets de formation et autres projets transversaux divers dont le PIA3 ANR ACCESS (+124K€)

**Les recettes fléchées 2021 se répartissent par nature :**



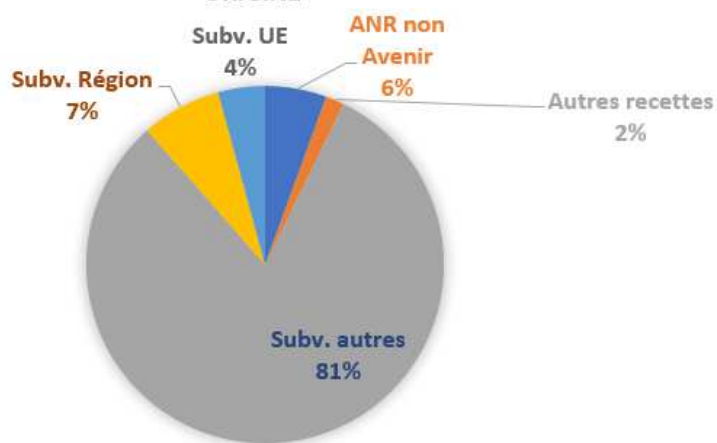
RÉPARTITION DES RECETTES FLÉCHÉES PAR NATURE (6M€)

On retrouve dans les autres financements publics (54%), les subventions de la région, le PIA3 ANR ACCESS, du financement FEDER, une part du financement du futur bâtiment de la CLEFF.

Dans les financements de l'Etat (44%), on retrouve le financement des opérations immobilières (CLEFF, bâtiment H entre autres).

**Focus sur la répartition des ressources propres fléchées par origine.**

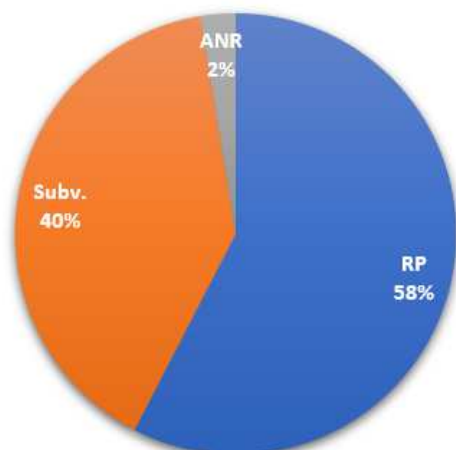
RÉPARTITION DES RESSOURCES PROPRES (6M€) FLÉCHÉES PAR ORIGINE



➤ **Recettes propres encaissées totales 2021 :**

Dans une vision globale des recettes cumulant les recettes fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé **15,84M€** dont :

- 9,1M€ de ressources propres (58%) y compris CVEC et droits de formation (DI, DU, CFA...)
- 6,3M€ de subventions (40%)
- 408K€ de l'ANR (2%)

**Répartition des RE 2021 hors SCSP (15,84 M€)****2. 4. 1. 3. Evolution des recettes encaissées RE 2020-2021**

RE en €	Realise 2021	Realisé 2020	Ecart 2020/2021	Tx 2020/2021
<b>TOTAL RE</b>	99 212 541	94 717 992	4 494 550	5%
<b>RE hors SCSP</b>	<b>15 843 197</b>	<b>13 548 922</b>	<b>2 294 276</b>	<b>16,9%</b>
<b>TOTAL sur OPPA</b>	7 152 017	6 450 452	701 564	11%
<b>Total hors OPPA</b>	92 060 015	88 267 539	3 792 476	4%

Les encaissements ont augmenté de **+4,9M€ par rapport à 2020, soit une augmentation de +5%**.

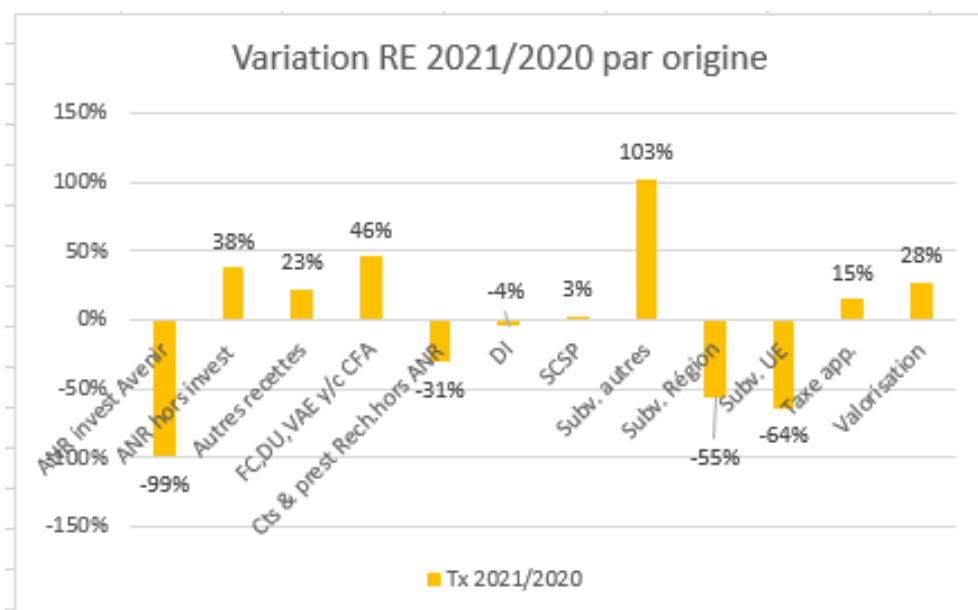
Cette augmentation s'explique en partie par la temporalité de l'exécution des opérations pluriannuelles, notamment le versement d'avances ou solde sur les opérations immobilières telles que celles de la réhabilitation du pôle archéologie, de la requalification du bâtiment H et de la CLEFF. L'augmentation constatée sur le hors opérations pluriannuelles s'explique par l'augmentation du montant de la SCSP principalement, le versement de +515K€ issu de la dissolution de la ComUE NA, et divers.

Un changement dans la méthode de comptabilisation de certaines recettes (IUF, contrat de formation continue) a eu également un effet positif sur la recette 2021.

L'augmentation significative des recettes liées aux contrats d'apprentissage n'apparaît pas dans le réalisé des RE 2021. En effet, un titrage arrivé trop tardivement en fin d'année, ainsi que la difficulté d'identifier les sommes versées par les financeurs, n'ont pas permis de rapprocher les versements des titres de recettes visés ou non encore créés. L'impact budgétaire se fera donc sur les RE de l'exercice 2022 (+475K€).

➤ Variation de la recette encaissée 2021-2020 identifiée par son origine :





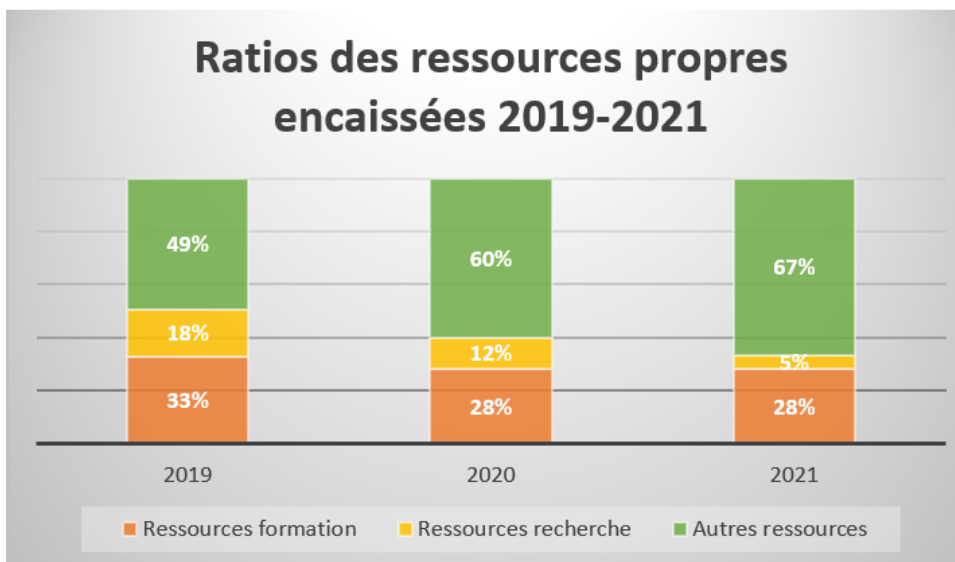
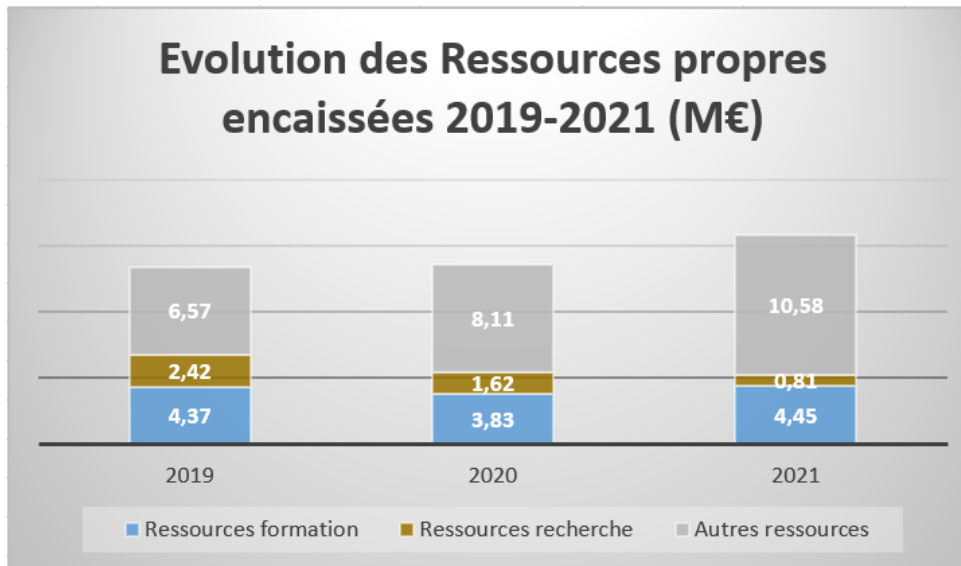
RE en €	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Ecart 2020/2021	Tx 2021/2020
ANR invest Avenir	13 500	959 849	-946 349	-99%
ANR hors invest	394 311	285 219	109 092	38%
Autres recettes	4 273 768	3 479 501	794 267	23%
FC,DU,VAE y/c CFA	2 266 825	1 553 397	713 428	46%
Cts & prest Rech.hors ANR	82 230	118 452	-36 222	-31%
DI	2 117 664	2 212 791	-95 127	-4%
SCSP	83 369 344	81 169 070	2 200 274	3%
Subv. autres	5 527 428	2 729 518	2 797 910	103%
Subv. Région	501 028	1 120 291	-619 263	-55%
Subv. UE	282 573	783 531	-500 958	-64%
Taxe app.	67 778	58 883	8 895	15%
Valorisation	316 092	247 488	68 604	28%
<b>TOTAL RE</b>	<b>99 212 541</b>	<b>94 717 992</b>	<b>4 494 550</b>	<b>5%</b>

#### 2. 4. 1. 4. Evolution des recettes propres de l'établissement 2019-2021

Les recettes propres de l'établissement sont critérisées selon trois catégories :

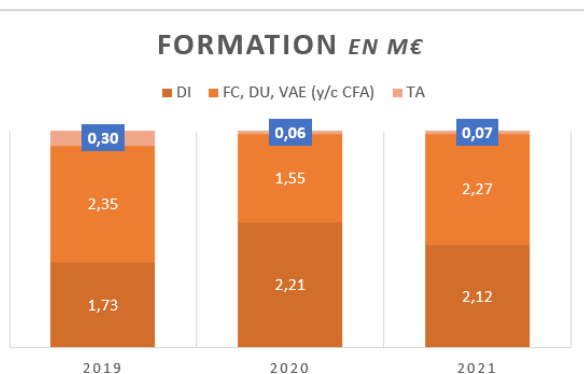
- Les ressources formation (DI, DU, FC, TA, contrats d'apprentissage)
- Les ressources recherche (valorisation, ANR IA et hors IA, contrats et prestations de recherche)
- Les autres ressources (subventions région/UE/ autres, et autres ressources propres dont la CVEC et autres prestations, ventes, frais colloque...).

Ress. propres hors SCSP (en M€)	2019	2020	2021
<b>Total RE (M€)</b>	<b>13,37</b>	<b>13,56</b>	<b>15,84</b>

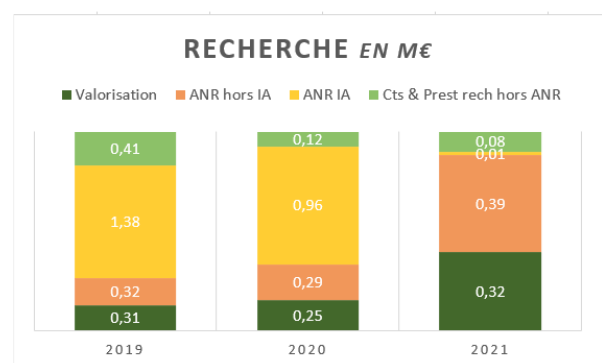


On notera une diminution des ressources de la recherche liée à la fin de l'IDEX, et une augmentation des ressources « autres » liée majoritairement aux subventions des opérations immobilières.

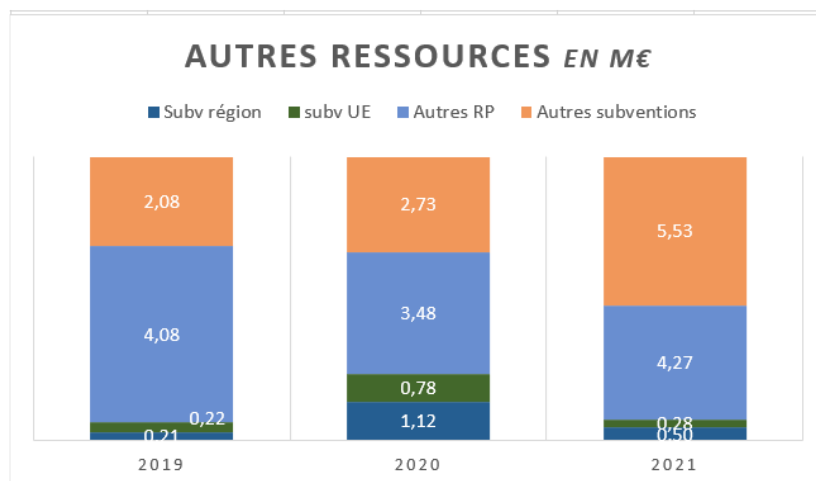
**Focus Formation :**



**Focus recherche :**

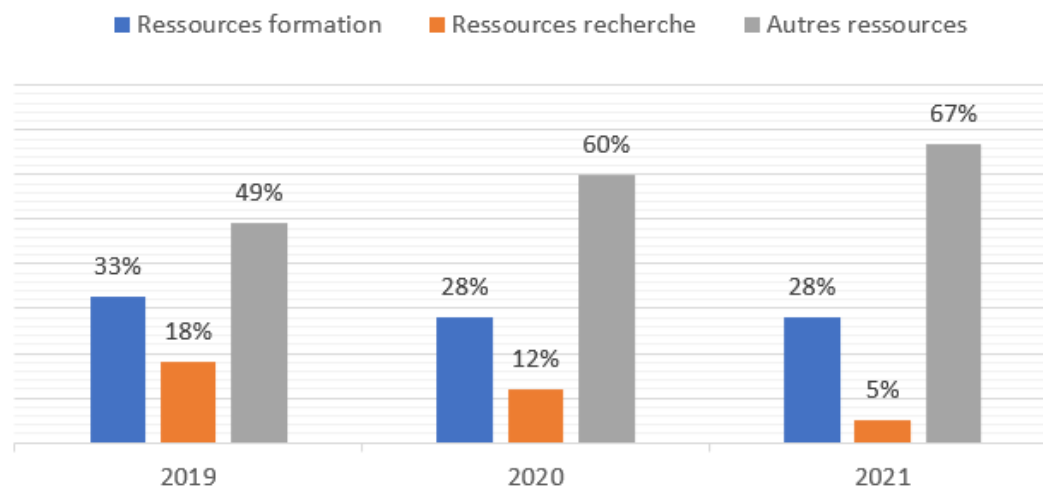


**Focus Autres ressources :**



**En synthèse sur la recette propre encaissée :**

**Evolution de la répartition des RP UBM  
2019/2021**



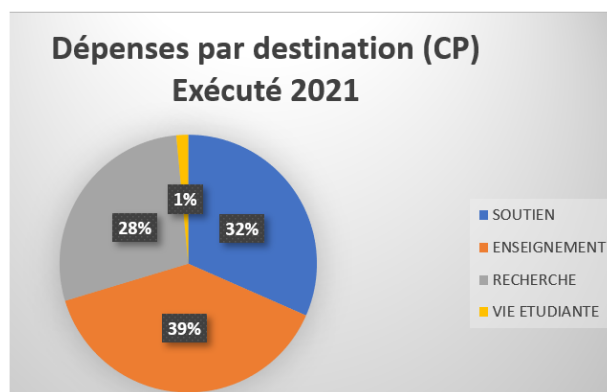
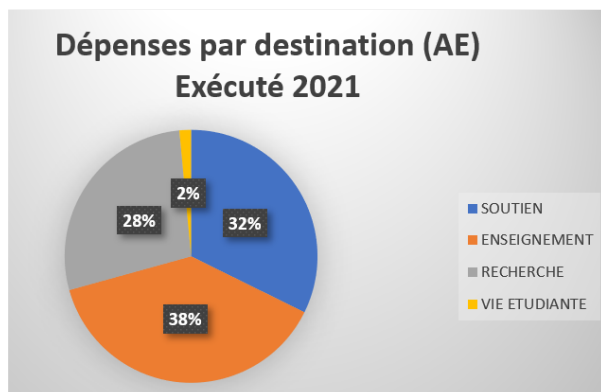
- ✓ Augmentation significative des autres ressources (mise en œuvre de la CVEC 2018 avec impact sur 2019, subventions diverses sur les opérations immobilières)
- ✓ Diminution des ressources formation avec impact significatif de la crise sanitaire et disparition progressive de la taxe d'apprentissage.
- ✓ Diminution des ressources recherche (fin de l'IDEX).

**2. 5. Les dépenses 2021**

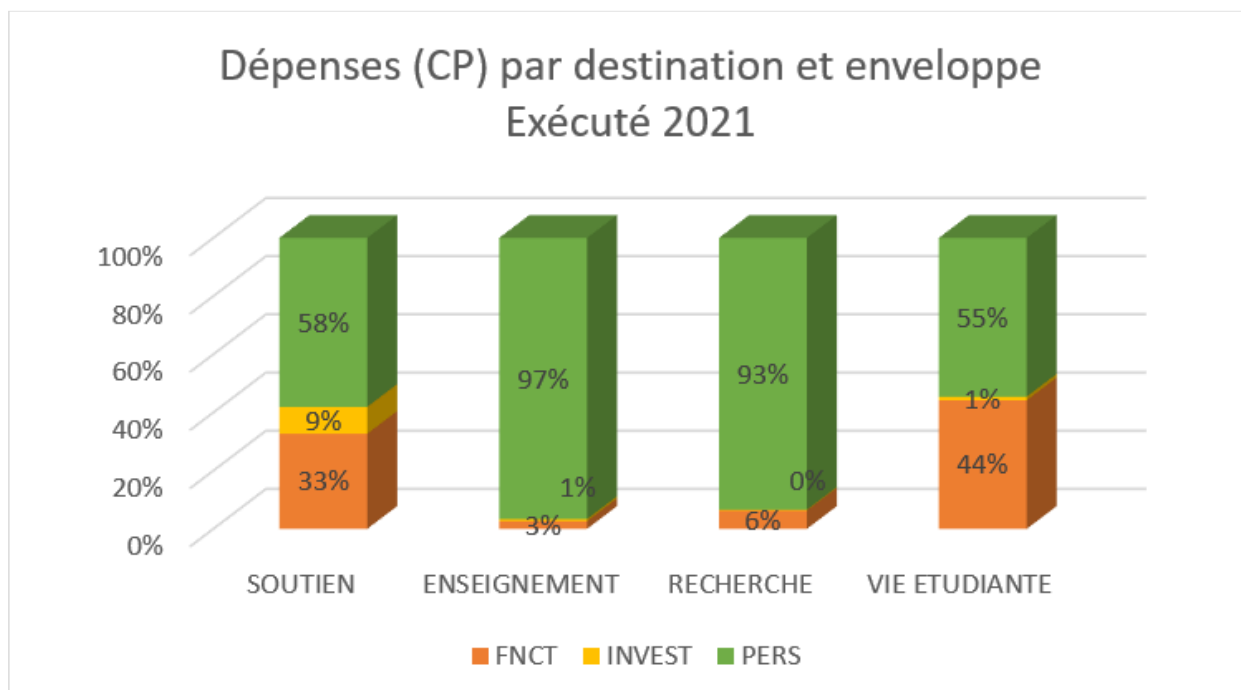
Le budget est matriciel en élaboration et en exécution. Il est défini par deux objets : la nature (enveloppe) de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel) et la destination (activité) LOLF D\* (licences, master, recherches, pilotage, immobilier...)

Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation. Il représente 39% des dépenses décaissées de l'établissement.

2021	AE	Rép % AE	CP	Rép% CP
SOUTIEN	31 199 718	32%	30 080 815	32%
ENSEIGNEMENT	37 101 096	38,4%	36 925 006	38,8%
RECHERCHE	26 870 109	28%	26 823 853	28%
VIE ETUDIANTE	1 433 020	1,5%	1 417 405	1,5%
<b>TOTAL</b>	<b>96 603 944</b>	<b>100%</b>	<b>95 247 079</b>	<b>100%</b>



**Répartition des dépenses par grandes missions :**



**Synthèse de l'exécuté de la dépense 2021 (AE/CP) :****2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2021 :**

DEPENSES 2021 (en €)	AE	Rép% AE
FCT	10 795 658	11%
INV	6 820 572	7%
PRS	78 987 713	82%
<i>S/T fonctionnement</i>	<i>89 783 371</i>	<i>93%</i>
<i>Poids Pers/dep fonct totale</i>	<i>88%</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>96 603 944</b>	<b>100%</b>

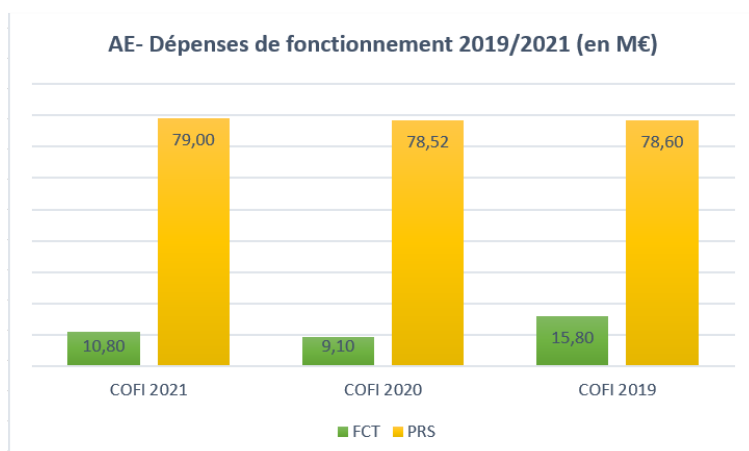
Le montant des AE des dépenses de fonctionnement (enveloppe de fonctionnement et de personnel) s'élève à **89 783 371€**.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'université Bordeaux Montaigne d'assumer les missions qui lui sont confiées.

La dépense globale de fonctionnement (enveloppes de FCT+PERS) représente 93% du budget total des autorisations d'engagement exécutées de l'université en 2021 (97% en 2020). Ce ratio a mécaniquement diminué sur l'exercice 2021 du fait de l'augmentation de l'enveloppe d'investissement sur 2021.

En 2021, les dépenses de personnel représentent 88% des dépenses de fonctionnement global (90% en 2020). Elles ont augmenté de +2,4% (soit +1,13M€) suite à l'augmentation mécanique de l'enveloppe de personnel (+405K€) d'une part mais également, d'autre part, à la reprise progressive de l'activité sur le

second semestre 2021 avec des effets de bord sur l'acheminement et la production de matériel. L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (+1,7M€) est principalement due à la hausse des fluides (gaz et électricité), ainsi que celle relative aux loyers de la convention de mandat de la SRIA.



## 2. 5. 2. Focus sur la masse salariale et emplois

Pour rappel, les crédits budgétaires de l'enveloppe de personnel sont égaux en AE et CP, conformément au décret GBCP.

### 2. 5. 2. 1. Analyse de l'exécution budgétaire des crédits de personnels.

Le suivi budgétaire de la masse salariale de l'établissement n'est pas centralisé sur un seul CRB, ce qui complexifie son suivi tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Néanmoins, la majorité des crédits de l'enveloppe de personnel relative aux emplois sous plafond Etat est exécutée au sein du CRB914\_Masse salariale. La programmation et l'exécution de la masse salariale des contrats de recherche et des projets transversaux sont suivies budgétairement au sein du CRB 918\_Recherche ainsi que dans d'autres CRB. En effet, cette enveloppe correspond à des emplois financés sur contrats (ANR, PIA3, AAP région...) dont l'établissement doit rendre compte auprès du financeur.

Les emplois financés sur ressources propres établissement, hors opérations pluriannuelles, sont exécutés sur tous les CRB, ainsi que tout ce qui relève du « hors Paie A Façon ».

A souligner également que l'enveloppe des heures complémentaires est programmée et exécutée au sein des composantes (3 UFR, IUT, IJBA, DEFLE, DAPS, services soutien).

#### ➤ L'exécution de l'enveloppe de personnel se répartit sur 2019/2020 entre :

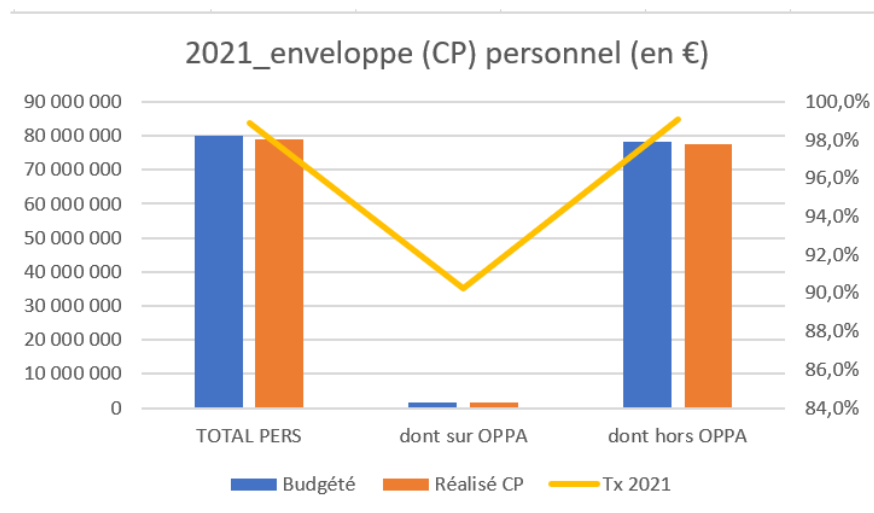
PERS (en €)	2019	2020	2021
914_Masse salariale	70 840 603	71 335 632	72 367 639
9*_Autres	7 763 219	7 247 115	6 620 074
<b>Total AE=CP</b>	<b>78 603 822</b>	<b>78 582 747</b>	<b>78 987 713</b>
dont CRB 914 Masse salariale	90,1%	90,8%	91,6%
dont Autres CRB	9,9%	9,2%	8,4%

#### ➤ Et se ventile entre :

PERS (en €)	2019	2020	2021
<b>Total compte Fin.</b>	<b>78 603 822</b>	<b>78 582 747</b>	<b>78 987 713</b>
dont sur OPPA	3,3%	3,0%	1,9%
dont hors OPPA	96,7%	97,0%	98,1%

**Focus sur l'exécution budgétaire 2021 :**

2021	Budgété	Réalisé CP	Dispo CP	Tx 2021
<b>TOTAL PERS</b>	<b>79 863 745</b>	<b>78 987 713</b>	<b>876 031</b>	<b>98,9%</b>
<i>dont sur OPPA</i>	<i>1 698 788</i>	<i>1 532 990</i>	<i>165 798</i>	<i>90,2%</i>
<i>dont hors OPPA</i>	<i>78 164 957</i>	<i>77 454 723</i>	<i>710 234</i>	<i>99,1%</i>



La masse salariale globale de l'établissement est en sous-exécution par rapport au BR2-2021 (- 876K€) dont 1,9% relève des projets financés sur contrats recherche et hors recherche. La sous-exécution à l'issue du compte financier 2020 était de -967K€.

L'évolution constatée se répartit ainsi :

- -166K€ sur les opérations pluriannuelles recherche (114K€) et hors recherche.
- -710K€ sur le budget propre dont :
  - ✓ -282K€ heures complémentaires.
  - Cette sous-exécution est la conséquence d'une part de la non fiabilisation de l'estimation des heures lors de l'élaboration budgétaire (méthodologie et grille non harmonisées au sein de l'établissement), et d'autre part de l'impact de la crise sanitaire sur les effectifs étudiants en baisse, étrangers notamment, et des cours annulés.
  - ✓ -134K€ contribution FIPHFP changement de méthodologie de comptabilisation (fonctionnement)
  - ✓ -294K€ de sous-consommation liée :
    - Titulaires BIATSS : la sous-exécution de 118 K€ (soit 0,7% des crédits ouverts après BR2) est la résultante d'un nombre d'ETPT inférieur (-3 ETPT) à celui attendu lors du BR1 sur la période de mai à décembre (absence et/ou décalage des recrutements).
    - Titulaires enseignants : la baisse des effectifs constatée à la rentrée 2021 n'avait pas (en très grande partie) pu être anticipée au moment du BR1 2021, en avril. Le taux d'exécution reste néanmoins de 99,7%.
    - Contractuels BIATSS des composantes IUT, CFA & SIGDU : on relève 118K€ de sous-exécution, soit 24% des crédits ouverts.

Cependant, on constate une **augmentation de +407K€** en masse salariale par rapport au compte financier 2020 (78,6M€), soit +0,5%. Cette augmentation s'explique par :

- ✓ L'augmentation de **+1,23M€**, soit **+2%** par rapport à 2020 sur le budget propre (hors OPPA) inclut le « hors paie » en diminution de **-140K€**.
  - *Enveloppe des titulaires* : +40K€ (départ, recrutements décalés...).
  - *Enveloppe des contractuels BIATSS* : +430K€ (renfort divers, compensation des arrêts de longue durée, fin du Labex et mise en œuvre du PIA3 ACCESS, point d'indice, reclassements...).
  - *Enveloppe des contrats étudiants* : +320K€ (+90% par rapport à 2020). Cette augmentation est une conséquence directe de la crise sanitaire avec la mise en place de tutorat (+200K€) en partie financée par les crédits loi ORE (+120K€).
  - *Enveloppe des heures complémentaires* : +308K€ (recrutement de chargés de cours pour compenser la baisse du potentiel enseignant titulaire théorique ; hausse des effectifs étudiants à l'UFR Humanités impliquant la création de groupes de TD supplémentaires).
  - *Enveloppe contrats doctoraux* financés par le MESRI : +284K€ (prolongation des contrats 2020/2021 impact de la crise sanitaire).
- ✓ La progression mécanique incluant le glissement vieillesse technicité (GVT) et les évolutions naturelles liées aux avancements, mouvements et indemnitaire (+650K€) compensée en partie par les non recrutements et sorties.
- ✓ La diminution de la masse salariale sur les projets pluriannuels (recherche et hors recherche) : **(-0,84M€)**.

Dans le cadre de la phase 1 du dialogue stratégique et de gestion 2020-2021, l'établissement a obtenu des moyens supplémentaires qui servent à compenser partiellement le non financement du GVT par l'Etat. Une enveloppe de 455K€ a été allouée sur 2021 dans le cadre de la phase 1 appelée « accompagnement de la trajectoire financière et de masse salariale ». L'impact du GVT a été évalué à 605K€ sur 2021. Cette absence de financement structurel, sécurisé et continu du glissement vieillesse technicité a pour effet de creuser le déficit de financement de la masse salariale Etat et impacte fortement l'établissement qui contraint ses emplois depuis 2017.

### 2. 5. 2. 2. Analyse du tableau des emplois

Pour rappel, le plafond des emplois fixés sur budget de l'Etat est de 989 ETPT sur 2021 (notification définitive 2021).

Le plafond des emplois voté au dernier budget rectificatif 2021 s'établit à 1 131 ETPT répartis entre : 943 ETPT sous- plafond Etat 188 ETPT sous- plafond Etablissement.



**Tableau 1**  
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	451 (1)		451
		CDI	11		11
	Non permanents	CDD	137	31	168
		<b>Sitotal EC</b>	<b>698</b>	<b>31</b>	<b>629</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des</b>					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	310 (2)		310
		CDI	31	5	36
	Non permanents	CDD	4	153	156
		<b>Sitotal Biatoss</b>	<b>344</b>	<b>158</b>	<b>502</b>
<b>Totaux</b>			<b>942 (3)</b>	<b>189</b>	<b>1 131</b>
					Plafond global des emplois voté par le CA 1159



Le plafond d'emplois global a été respecté par rapport au BR 2 2021 (1131 ETPT) et se répartit entre :

- 942 ETPT sur plafond ETAT (943 ETPT au BR2).
- 189 ETPT sur plafond UBM (188 ETPT au BR2)

Arrêtée au compte financier de 2020, la consommation des emplois était de :

- 941 ETPT sous plafond Etat (988 notifiés)
- 205 ETPT financés sous ressources propres établissement
- Soit un total de **1 146 ETPT**

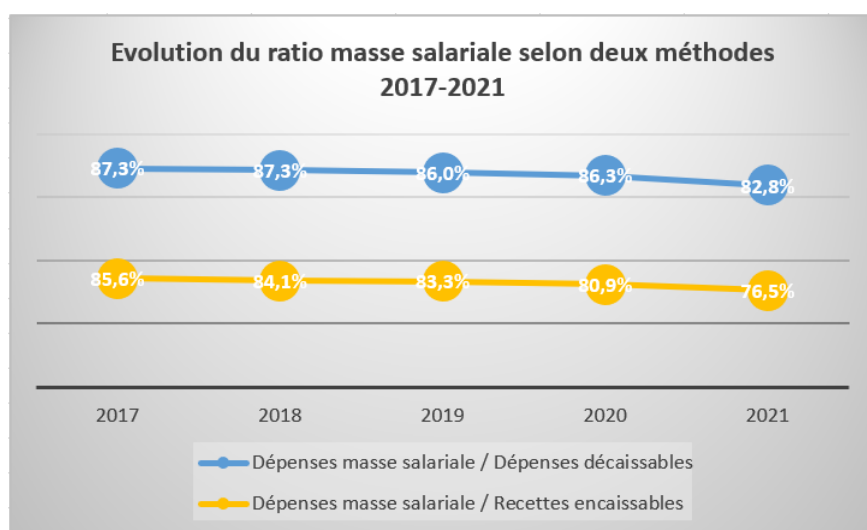
Il est à souligner que la consommation des ETPT est en baisse par rapport au compte financier 2020

- 15 ETPT dont :
  - +1ETPT sur plafond Etat
  - -16 ETPT sur plafond UBM

Une consommation des ETPT inférieure au plafond des emplois fixés par l'Etat (-46) qui s'explique par le fait d'emplois inoccupés (temps partiel, demi traitement, vacances...). Lorsque les personnels contractuels passent en CDI, ils basculent sous le plafond d'emplois Etat, et viennent consommer ce plafond.

### 2. 5. 2. 3. Evolution de la masse salariale :

En droits constatés (633\*, 64\*, 68\* et 7\*)



(Seuil d'alerte 80%)

Quelle que soit la méthode utilisée, on note la forte contrainte du poids des dépenses de masse salariale sur le budget exécuté de l'établissement.

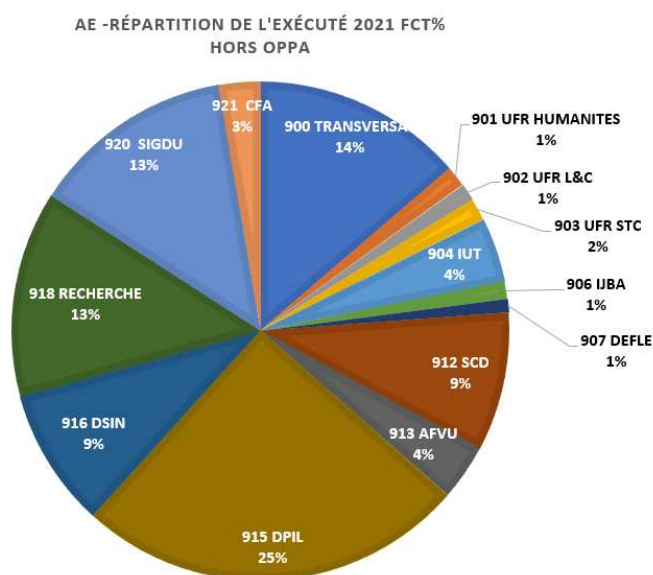
L'inflexion de la courbe orange depuis 2017 s'explique par l'augmentation des ressources de l'établissement d'une part, et d'autre part par la maîtrise du budget de masse salariale. Les ressources qui influent positivement ce ratio sont globalement des ressources non pérennes issues majoritairement des opérations immobilières.

En parallèle, l'augmentation des charges décaissables et la maîtrise de l'augmentation de notre masse salariale impactent favorablement le ratio bleu.

#### 2. 5. 2. 4. L'enveloppe de fonctionnement (hors personnel).

Le montant des dépenses de fonctionnement (hors personnel) 2021 s'élève à 10,8M€ et représente 11,2% du budget d'AE 2021 exécuté (10,1% soit 9,1M€ en 2020) :

- 1,63 M€ sur opérations pluriannuelles (OPPA)
- 9,16 M€ sur budget propre ventilés entre les centres de responsabilité budgétaire (CRB) :



Compte tenu du changement d'architecture budgétaire entre 2020 et 2021, ainsi que du périmètre d'activités, un comparatif avec l'exécution 2020 ne sera pas optimal.

#### 2. 5. 3. Les investissements :

Le montant des investissements 2021 s'élève à 6,82M€ et représente 7,1% du budget d'AE exécuté sur 2021 exécuté (2,5M€ soit 2,8% en 2020).

- 5,9M€ sur opérations pluriannuelles : réhabilitation du pôle archéologie (+3M€), la CLEFF (2M€), rénovation du système de pilotage du patrimoine eau (200K€), 1<sup>er</sup> équipement OP campus (+129K€), construction d'un abri à vélo (+73K€), et divers.
- 908K€ sur des opérations établissement dont
  - 405K€ équipements divers infrastructures numériques et équipements informatique.
  - 116K€ sur l'immobilier : mobilier divers et gros travaux hors PPI
  - 387K€ divers (DAPS, IUT, vie étudiante handicap...)

Les dépenses d'investissement de 2021 visent essentiellement les équipements informatiques, les infrastructures de la DSIN liés à la crise sanitaire, la mise en place du travail en distanciel, et les travaux immobiliers.

## 2. 6. FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)

### 2. 6. 1. Variation 2021-2020 : les autorisations d'engagement

Courant 2021, le périmètre de certains CRB a évolué afin de répondre au besoin de cohérence entre l'organisation de l'UBM (activités) et l'organisation financière GBCP (CRB).

CRB 900 Transversal :

- ✓ Transfert des crédits de gardiennage et de télésurveillance de la cellule hygiène, sécurité, environnement vers le CRB 915 DPIL.
- ✓ Transfert des crédits du pôle handicap et infirmerie vers le CRB 913 AFVU et création de la DIVEC.

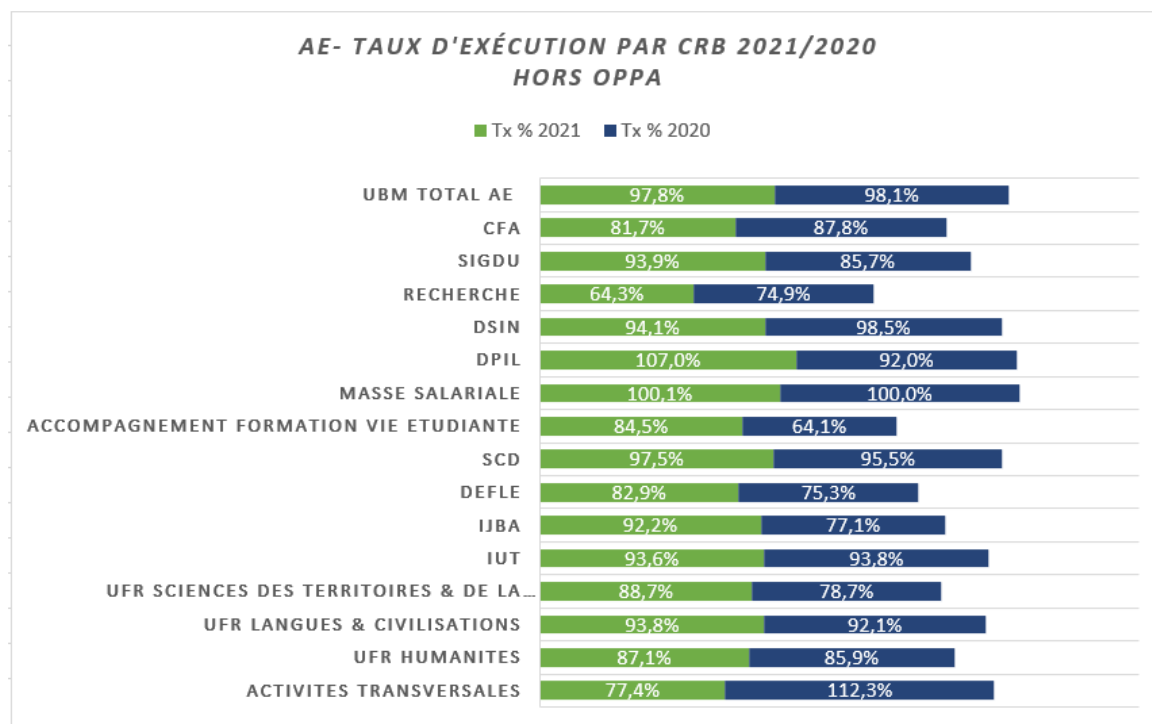
CRB 913 AFVU : création du SUAC où sont repositionnés une partie des crédits du PCVE.

#### ➤ Variation du budget global exécuté :

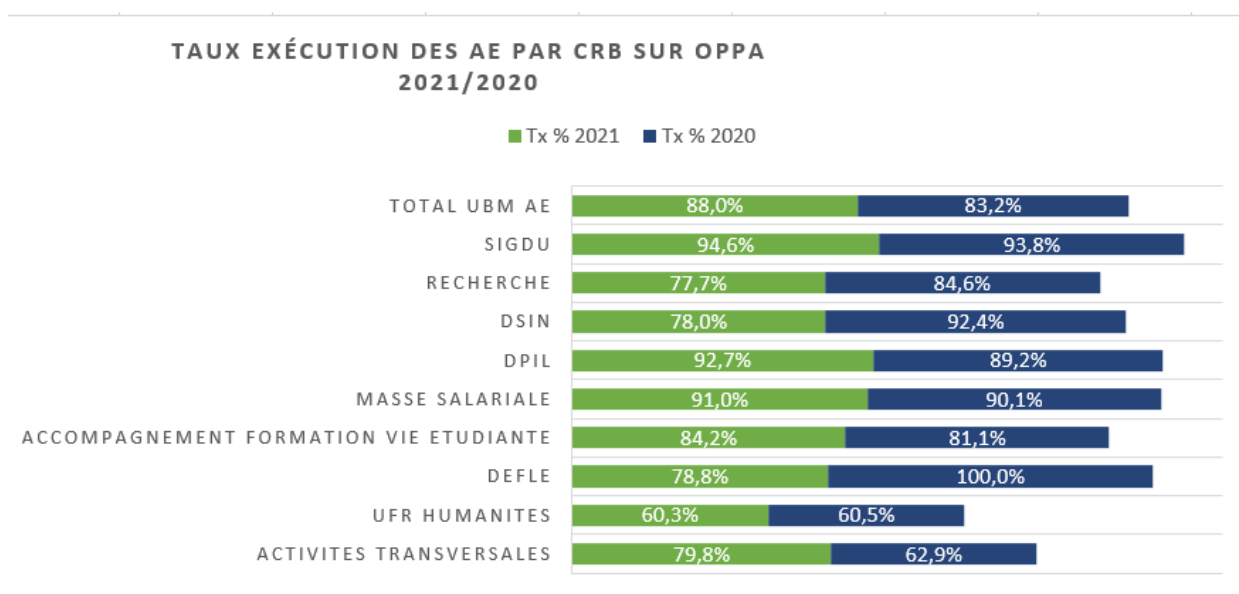
Autorisation d'engagement (AE) taux d'exécution 2021/ Variation 2020							
CRB	BR2	EXECUTE	DISPO	Tx % 2021	Tx % 2020	Variation	
900	ACTIVITES TRANSVERSALES	2 429 558	1 895 808	527 285	78,0%	112,4%	→
901	UFR HUMANITES	1 460 065	1 264 079	195 807	86,6%	85,9%	→
902	UFR LANGUES & CIVILISATIONS	1 555 884	1 459 529	95 328	93,8%	92,7%	→
903	UFR SCIENCES DES TERRITOIRES & DE LA COMMUNICATION	730 767	647 927	80 894	88,7%	78,7%	→
904	IUT	1 467 658	1 373 304	94 037	93,6%	93,8%	→
906	IJBA	326 900	301 398	17 091	92,2%	77,1%	→
907	DEFLE	268 272	221 920	46 142	82,7%	74,9%	→
912	SCD	843 362	822 516	20 144	97,5%	95,5%	→
913	ACCOMPAGNEMENT FORMATION VIE ETUDIANTE	1 058 806	893 041	165 073	84,3%	64,1%	→
914	MASSE SALARIALE	72 339 476	72 367 639	-28 163	100,0%	100,7%	→
915	DPIL	8 277 877	7 998 932	278 944	96,6%	92,0%	→
916	DSIN	1 364 837	1 274 934	89 903	93,4%	98,5%	→
918	RECHERCHE	4 463 682	3 179 435	1 276 869	71,2%	75,6%	→
920	SIGDU	2 228 060	2 095 314	132 747	94,0%	85,7%	→
921	CFA	988 750	808 165	179 728	81,7%	87,8%	→
<b>UBM TOTAL AE</b>		<b>99 803 954</b>	<b>96 603 944</b>	<b>3 171 831</b>	<b>96,8%</b>	<b>98,2%</b>	→

De façon globale, on soulignera une reprise progressive de l'activité des CRB sur l'exercice 2021 suite à la pandémie et ses contraintes sur 2020. Malgré cette reprise, l'année 2021 a été dans la continuité de 2020 avec les périodes de confinement qui ont eu un impact sur les déplacements, colloques, réceptions.

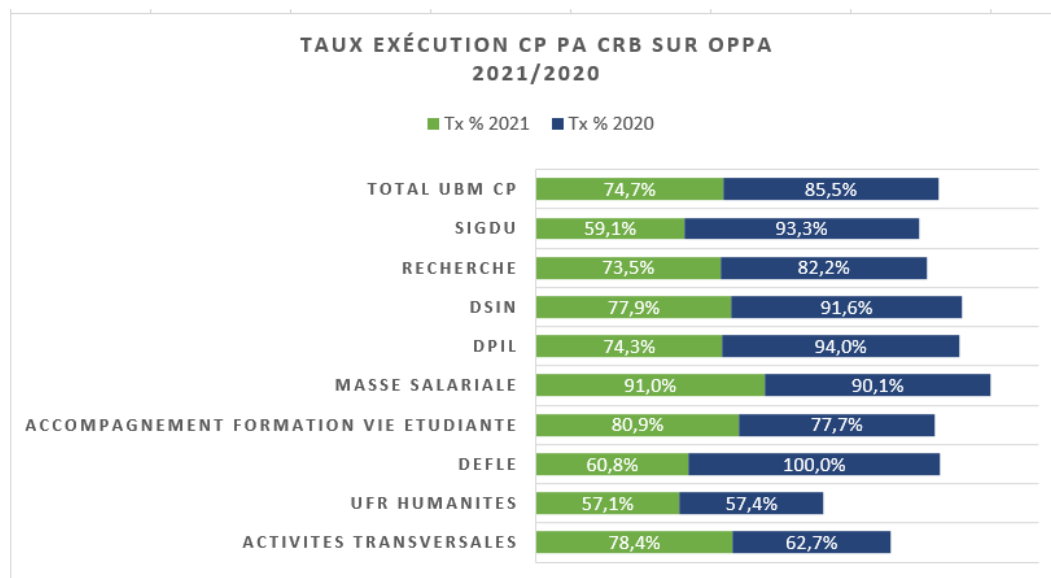
➤ **Variation 2021/2020 budget propre d'AE hors opérations pluriannuelles :**



➤ **Variation 2021/2020 budget d'AE sur les opérations pluriannuelles (OPPA) :**



## 2. 6. 2. Variation 2021/2020 des crédits de paiement sur OPPA :



On constate que les taux d'exécution des CP sur les opérations pluriannuelles sont faibles. La déprogrammation au niveau des CRB reste trop prudentielle et impacte la sincérité de la programmation du dernier budget rectificatif annuel, ainsi que sa soutenabilité au regard du plan de trésorerie. Ce BR2 est dit de déprogrammation et concomitant au BI de N+1, et est donc destiné à la reprogrammation des crédits ouverts sur les OPPA, notamment.

## 2. 7. Equilibre financier et soutenabilité du budget consolidé

*Ces indicateurs bruts sont une photographie consolidée de l'UBM. Ils sont à relativiser car ils prennent en compte toutes les opérations immobilières engagées et à venir de l'établissement. Ils sont donc à mettre en perspective du FDR et de la trésorerie réellement mobilisable de l'établissement (indicateurs du compte financier de l'agent comptable). De plus, un certain nombre de mesures pour lesquelles l'établissement a perçu les fonds sur 2021 seront mises en œuvre sur 2022 et exercices suivants (LPR).*

➤ Cf le rapport de l'agente comptable.

## 2. 7. 1. La situation de la trésorerie

### 2. 7. 1. 1. Soutenabilité infra-annuelle

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) Solde Initial (début de mois)	23 020 682	36 969 396	29 375 964	22 976 968	36 522 736	30 775 329	23 421 049	51 211 688	38 804 290	32 848 477	24 970 225	32 421 935	Variation de la trésorerie annuelle
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0	239 543	426 689	40 914 742	149 399	455 717	1 468 589	29 357 748	380 467	257 369	2 496 095	17 040 641	93 187 000
A2. Recettes budgétaires fléchées	0	48 465	297 862	83 815	72 210	73 483	0	70 259	408 606	175 680	1 998 228	2 796 933	6 025 541
A3. Opérations non budgétaires	21 062 234	258 512	-4 395	-20 003 398	1 628 415	336 241	28 793 581	-27 725 129	545 870	812 601	11 500 862	-14 790 221	2 414 774
A. TOTAL	21 062 234	546 620	720 157	20 995 160	1 850 025	865 441	30 262 170	1 702 878	1 334 944	1 245 650	15 994 985	5 047 353	101 627 315
<b>DECAISSEMENTS</b>													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	207 531	1 273 831	737 560	20 095 865	7 200 591	7 367 652	7 499 643	58 550	7 711 192	14 688 357	7 608 855	14 717 211	89 165 836
B2. Dépenses sur recettes fléchées	7 340	113 329	75 603	485 140	177 064	804 859	1 401 596	11 760	167 150	988 108	243 133	1 606 160	6 081 243
B3. Opérations non budgétaires	6 898 649	6 782 892	6 307 000	-13 132 623	219 777	47 209	-6 428 709	14 039 966	-587 885	-6 552 563	691 286	-6 440 035	1 814 966
B. TOTAL	7 113 520	8 140 052	7 120 163	7 448 381	7 697 432	8 219 720	2 471 531	14 110 276	7 290 457	9 123 902	8 543 274	9 883 337	97 062 046
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	13 948 715	-7 593 432	-6 400 006	13 546 778	-5 747 407	-7 354 279	27 790 639	-12 407 398	-5 955 813	-7 878 252	7 451 710	-4 835 964	4 565 269
dont niveau de la trésorerie fléchée	-7 340	-64 864	222 259	-401 325	-104 854	-731 376	-1 401 596	58 499	241 456	-812 428	1 755 094	1 190 773	-55 702
dont niveau de la trésorerie non fléchée	13 956 054	-7 528 568	-6 622 265	13 948 103	-5 642 553	-6 622 903	29 192 235	-12 465 897	-6 197 269	-7 065 624	5 696 616	-6 026 757	4 620 971
SOLDE CUMULÉ (1) + (2)	36 969 396	29 375 964	22 976 968	36 522 736	30 775 329	23 421 049	51 211 688	38 804 290	32 848 477	24 970 225	32 421 935	27 585 951,12	Variation de trésorerie correspondant à
* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)											dont variation trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	599 807	Variation de trésorerie correspondant à

Les variations mensuelles montrent une amélioration de la trésorerie par rapport au compte financier 2020 grâce à des encaissements reçus en 2021 sur des conventions recherche et hors recherche, mais surtout par le versement d'avance sur les opérations immobilières (CLEFF, pôle archéologie, requalification bâtiment H...) de la part des financeurs tels que le CPER, la région. De plus, le ralentissement économique induit par la crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur nos décaissements. L'hypothèse de versement de la SCSP dans des cycles constatés permet de maintenir une soutenabilité infra annuelle stable. La plus grande vigilance est apportée par l'établissement sur la recette, la part de l'autofinancement dans les projets obtenus ou déposés, ainsi que la projection des charges incompressibles en augmentation constante, et qui pèseront de plus en plus sur le long terme en fonction de l'extension du patrimoine immobilier notamment.

Ce niveau de trésorerie est donc à contrebalancer par rapport aux dépenses qui devront être engagées sur les exercices à venir tant sur les opérations pluriannuelles que sur les dépenses structurelles et règlementaires de l'établissement (LPR, coût de fonctionnement des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés...).

- Le montant de la trésorerie au 31/12/2021 atteint **27,6M€** soit **106 jours de fonctionnement (92 jours en 2020)** (le seuil de vigilance étant de 25 jours).
- **Donnée brute : se référer à l'analyse détaillée (trésorerie réellement mobilisable) du compte financier dans le rapport de l'agente comptable et à mettre en perspective d'un mois de paie (+6,5M€)**

#### Indicateurs de suivi à l'issue de l'exercice 2021 :

- Solde budgétaire positif : + 3,9 M€
  - Variation trésorerie positive : +4,56M€ soit niveau de trésorerie globale à 27,58M€
  - Variation du FDR positif : +3,9M€ création de richesse pour l'établissement
  - Variation du BFR négatif : - 598K€ établissement encaisse plus vite qu'il ne décaisse.
- Ces indicateurs financiers indiquent une situation financière en amélioration et une soutenabilité à court-moyen termes qui reste en tension, mais qui est plus relative par rapport à l'exercice 2020, et au BR2 2021.

### 2. 7. 1. 2. La soutenabilité pluriannuelle à la clôture 2021 :

Elle s'apprécie au regard du niveau final de trésorerie au 31/12/2021 en lien avec les restes à engager, à payer et à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

- Niveau final de trésorerie (T6) : 27,6M€ + Reste à encaisser (T10) : 14,2M€ = **41,8 M€**
- Reste à engager (T9) : 13,1M€ + Reste à payer (T10b) : 12,4 M€ = **25,5 M€**

➤ *Ces indicateurs chiffrés indiquent une situation financière « saine » et soutenable à l'issue de l'exercice 2021 ainsi que sur le long terme pour l'établissement. (Solde positif de +16,3M€.).*

### 2. 7. 2. La situation patrimoniale

Tableau T6.

Le résultat du budget consolidé (budget établissement + SIGDU et CFA) 2021 est excédentaire de **+4,2 M€** et porte majoritairement sur le budget principal (*cf. rapport agent comptable*). Ce résultat est le corollaire d'une sous-exécution de la dépense, et d'une augmentation de recettes encaissées (SCSP =1,1M€) en fin d'année n'ayant pu faire l'objet de dépenses, de régularisation des produits à recevoir sur les opérations pluriannuelles, d'encaissements de recettes sur conventions.

Un abondement sur le fonds de roulement de **+3,96 M€** est réalisé : il correspond en grande partie à la régularisation d'écritures comptables et variation du solde budgétaire.

Le montant de la **CAF dégagée de +5,66M€** a permis de financer à 57% les dépenses d'investissement global effectuées au cours de l'exercice 2021.

L'abondement porte le niveau de FDR à 20,2M€ soit **77 jours de fonctionnement**, (53 jrs en 2020). Le seuil de vigilance ministériel est à 30 jours.

### 2. 7. 3. Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (T4) indique une augmentation de la trésorerie de **+4,56 M€**

Cette augmentation s'explique par :

- Le solde budgétaire excédentaire +3,96M€
- Le solde négatif des opérations pour le compte de tiers du tableau T5 : -36K€ (bourses de mobilité)
- Le solde positif des autres opérations non budgétaires dont la TVA : +589K€.

L'abondement de la trésorerie se ventile ainsi :

- ✓ Un prélèvement de -55,7K€ sur les opérations fléchées
- ✓ Un abondement de +4,6M€ sur la trésorerie non fléchée

---

### Conclusion :

La situation financière de l'université est donc saine au regard des résultats et indicateurs financiers 2021. A la clôture de l'exercice 2021 le niveau de trésorerie s'est amélioré par rapport au compte financier 2020, et a confirmé l'atterrissage prévisionnel du BR2 2021. Néanmoins, la situation demeure sous tension en termes de trésorerie et nécessite une forte attention à moyen et long termes. En effet, ces indicateurs financiers reflètent la situation globale de l'établissement avec toutes les opérations pluriannuelles engagées, dont les opérations immobilières, mais également des projets structurels et réglementaires qui seront mis en œuvre sur 2022 et les années ultérieures.

Le besoin en fonds de roulement négatif à l'issue de l'exercice 2021 (-7,4M€) confirme celui du compte financier 2020. Cela signifie que le cycle d'activité à l'issue de l'exercice 2021 est en capacité de financer les décalages entre entrées et sorties de caisse.

On constate une amélioration du niveau du fonds de roulement depuis 2019. L'abondement sur fonds de roulement tient en partie aux décalages des financements sur les grands projets immobiliers, de dispositifs qui seront mis en œuvre sur les années à venir, ainsi que les impacts liés à la pandémie. L'établissement devra demeurer vigilant sur sa politique d'investissement à moyen terme en maintenant une démarche active de recherche de financements nouveaux mais également en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

---

## 3. Annexes

### 3. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement

Source GFC Dépenses- Groupe de marchandises NACRES

#### Montant total des dépenses achat engagées en 2021 :

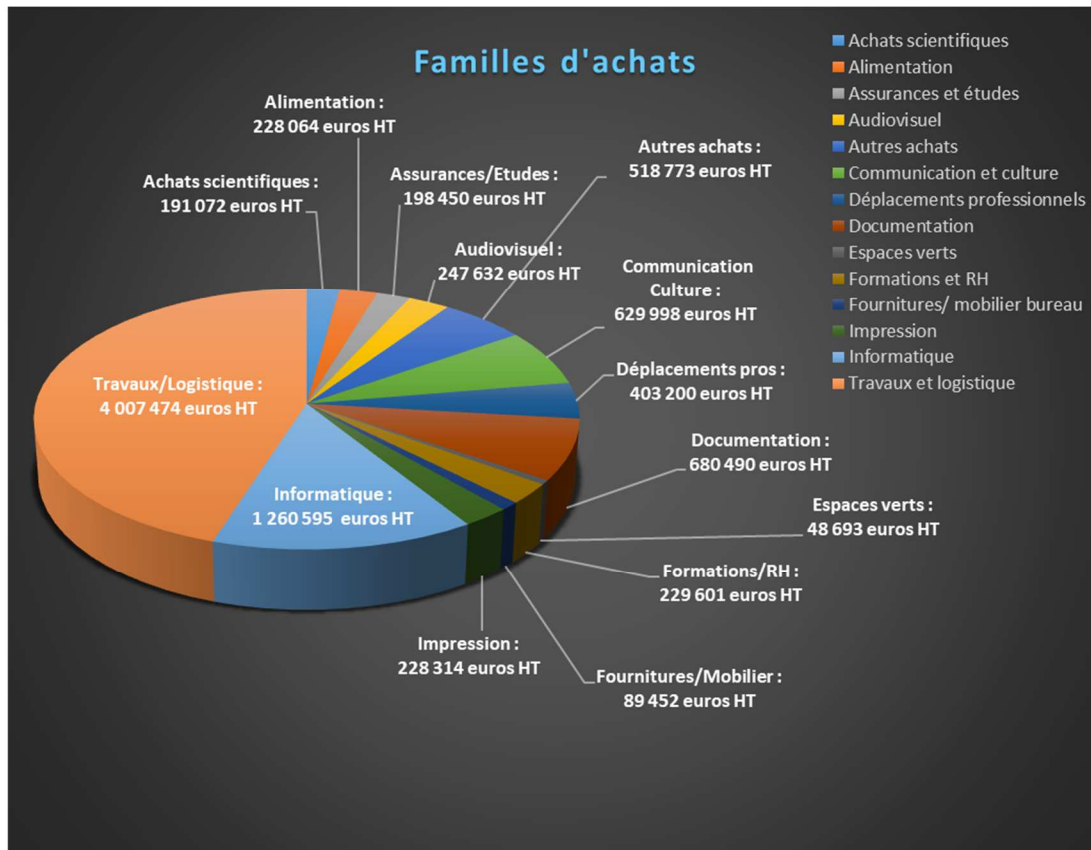
**8 961 820,37 euros HT** (après une année de baisse importante des achats du fait de la situation sanitaire, les dépenses reviennent à un volume comparable à celui de 2019).

**Couverture achats** (achats dans le respect de la politique achat, avec ou sans rédaction d'un marché public porté par le Pôle achats) : **89,66%**

#### Principales familles de dépenses :

1. Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistique, maîtrise d'œuvre et contrôle technique...) : 45 %
2. Informatique : 14%
3. Documentation : 8%
4. Communication/Culture : 7%
5. Transports/Hébergement : 4%
6. Audiovisuel : 3%
7. Formations/RH : 3%
8. Impression : 2%
9. Alimentation : 2%
10. Assurances/Etudes : 2%





## 3. 2. Focus sur les marchés notifiés en 2021

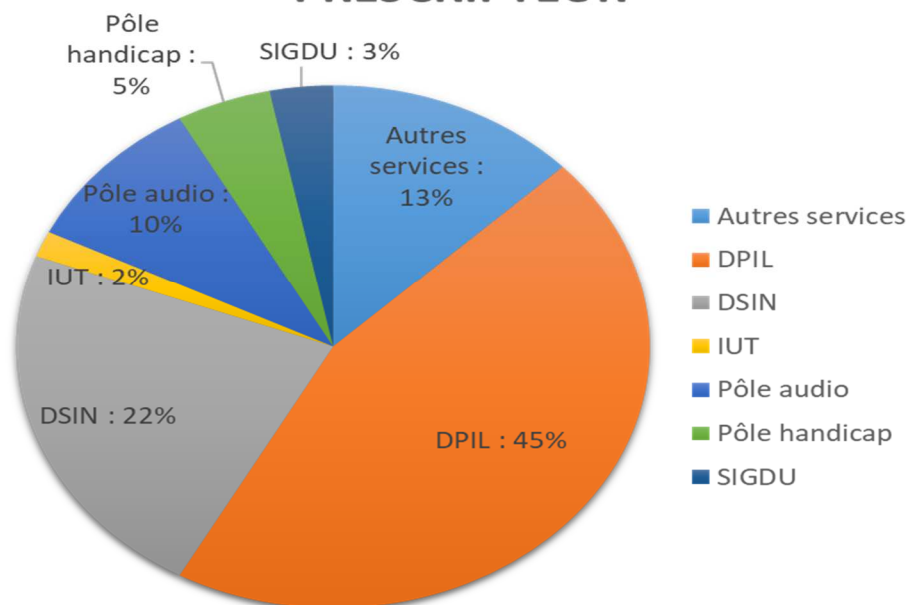
Montant supérieur à 40K€ HT.

62 marchés publics/lots notifiés par le Pôle Achats en 2021.

Soit 30 de plus que l'année précédente.

### 3. 2. 1. Répartition par service prescripteur

## MARCHES PAR SERVICE PRESCRIPTEUR



### Détail des principaux marchés publics notifiés :

#### DPIL :

- Travaux de requalification du Pôle archéologie (12 lots – montant initial : 2 036 550,23 euros HT)
- Accord-cadre de missions de contrôle technique pour des opérations de maintenance et de réhabilitation des bâtiments universitaires (*AC avec marchés subséquents sans maximum*)
- Accord-cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de maintenance et de rénovation des bâtiments universitaires (*AC avec marchés subséquents sans maximum*)
- Accord-cadre de Fournitures de matériels pour l'entretien de bâtiments universitaires (3 lots - *AC à bons de commande sans maximum*)
- Marchés subséquents de contrôle technique et maîtrise d'œuvre (*Contrôle technique mise aux normes sécurité de l'IUT, Mission de contrôle technique relative à la création d'un pôle d'attractivité illustration et prototypage numérique...*)

#### DSIN :

- Accord-cadre de fourniture de papiers, d'enveloppes et de bobines traceur pour l'Université Bordeaux Montaigne (4 lots - *AC à bons de commande sans maximum*)
- Acquisition de matériels informatiques visant à couvrir les besoins des établissements, ainsi que de prestations de services associés à ces matériels sur le fondement de l'AC Amue MATINFO5 (5 lots - *AC à bons de commande sans maximum*)

#### SIGDU :

- Rénovation des automatismes des ouvrages de production d'eau potable (montant initial : 139 800,13 euros HT)

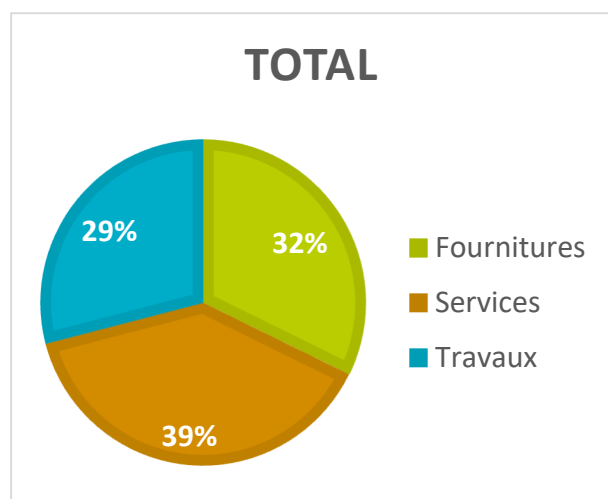
#### AUTRES SERVICES :

- Fournitures d'abonnements de périodiques français et étrangers - **SCD** (*AC à bons de commande sans maximum*)
- Prestations d'impression, de façonnage et de reliure d'ouvrages à caractère pédagogique, scientifique et culturel – **Ausonius et PUB** (3 lots - *AC à bons de commande sans maximum*)
- Nettoyage des locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne – **IUT** (montant initial annuel minimum : 68 123,30 euros HT)

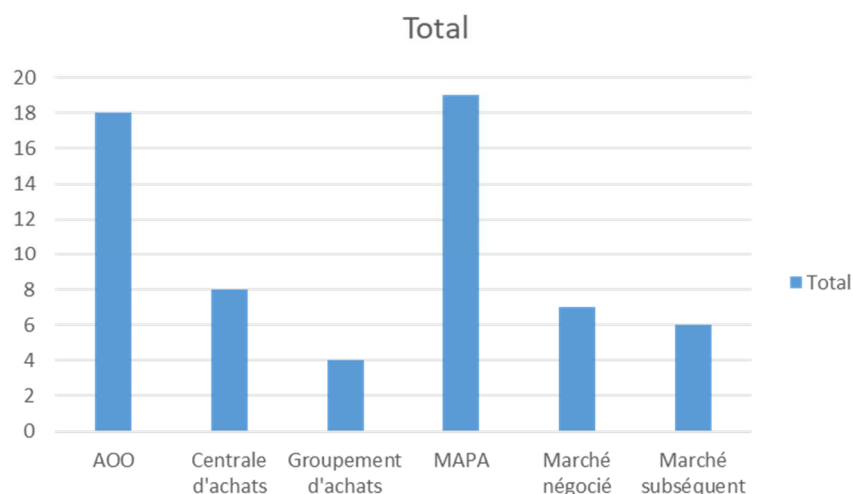
- Acquisition de matériels audiovisuels pour l'université Bordeaux Montaigne – **Pôle Audio** (3 lots - AC à bons de commande sans maximum)
- Prestations de traiteurs pour le compte de Bordeaux INP, Sciences Po Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne (4 lots - AC à bons de commande sans maximum)

### 3. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2021

#### Marchés par type d'achat :



#### Marchés par procédure :



AOO : appel d'offre ouvert

MAPA : marché à procédures adaptées

**\*\*Fin du document\*\***

